



**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**AVRE 76**  
**ANNÉE 2023**

157, Boulevard de Strasbourg - Le Havre  
Siège social : Tribunal Judiciaire du Havre

# SOMMAIRE

<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>1</b>
<b>I. Présentation de l'association.....</b>	<b>2 à 6</b>
A. Présentation générale.....	2
B. Les missions .....	3
C. Les locaux .....	3
1. <i>Le siège</i> .....	3
2. <i>Administration et permanence principale</i> .....	3 et 4
D. L'équipe .....	4
1. <i>Les salariés</i> .....	4
2. <i>Les psychologues vacataires</i> .....	4
3. <i>Les bénévoles et intervenants</i> .....	5
4. <i>Les stagiaires et étudiants</i> .....	6
E. Les permanences extérieures.....	6
<b>II. Composition des instances.....</b>	<b>7 et 8</b>
A. Le Conseil d'Administration.....	7
B. Calendrier .....	8
<b>III. Les sources de financement.....</b>	<b>9 et 10</b>
A. Les subventions .....	9
B. Subventions de communes .....	9
C. Prestations facturées .....	9 et 10
<b>IV. Formation.....</b>	<b>10</b>
<b>V. Activité du service de l'aide aux victimes .....</b>	<b>11 à 26</b>
A. Général .....	11 et 12
B. Statistiques .....	13 à 19
C. Comparutions Immédiates.....	19 à 21
D. Signification du contrôle judiciaire .....	21
E. Le Bureau d'Aide aux Victimes .....	22
1. <i>Origine de la mise en place</i> .....	22
2. <i>Statistiques</i> .....	23
F. CIVI – SARVI.....	24
1. <i>CIVI</i> .....	24
2. <i>SARVI</i> .....	24
G. Les soutiens psychologiques .....	24 et 25
H. L'Hôtel de Police .....	25
I. L'association au service de l'audience du Tribunal Judiciaire du Havre .....	26
J. Accès aux procédures ouvertes en zone Gendarmerie .....	26

<b>VI. Les violences conjugales .....</b>	<b>27 à 33</b>
A. L'accompagnement renforcé .....	27 et 28
B. La violence conjugale sur les hommes .....	28 et 29
C. EV.V.I. (Evaluation des Victimes d'Infraction) .....	29 et 30
D. Le Bracelet Anti-Rapprochement .....	30
E. Suivi des victimes dans le cadre des fins de détentions (« sortie sèche »), saisine du Juge de l'Application des Peines dans le cadre des demandes d'aménagement de peines .....	31
F. Bracelets App 'elles .....	31
G. Présence de l'association au sein de l'AFFD .....	32
H. Astreinte téléphonique .....	32
I. Participation Réseaux V.I.F. ....	33
<b>VII. Les mesures réalisées .....</b>	<b>34 à 37</b>
A. Classement sans suite .....	34
B. Administrateur Ad Hoc .....	35 et 36
C. Enquête de personnalité victime .....	37
<b>VIII. L'activité socio-judiciaire .....</b>	<b>38 à 44</b>
A. Participation au stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants ....	38
B. Participation à la prise en charge CPCA des auteurs de violences conjugales .....	38
C. Stage de sensibilisation à la sécurité routière .....	38 et 39
D. Stage de responsabilité parentale .....	40
E. Contribution citoyenne .....	40 et 41
F. Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes .....	41 et 42
G. Stage de Citoyenneté .....	43 et 44
<b>IX. Communication .....</b>	<b>45 à 47</b>
A. Moyens de communication .....	45
B. Interventions extérieures .....	45
1. <i>Intervention en milieu scolaire</i> .....	45
2. <i>Intervention auprès des professionnels</i> .....	46
3. <i>Journées de sensibilisations</i> .....	46
4. <i>Forums</i> .....	47
C. Comparatif des contacts téléphoniques en 2022/2023 .....	47
<b>X. Participation aux actions, rencontres, partenariat .....</b>	<b>48</b>
<b>XI. Bilan 2023 .....</b>	<b>49 et 50</b>
<b>XII. Perspectives 2024 .....</b>	<b>51</b>
A. Aide aux victimes .....	51
B. Activité socio-judiciaire .....	51
1. <i>Stage renforcé à destination des auteurs de violences conjugales</i> .....	51
2. <i>Recrutement</i> .....	51
C. Interventions .....	51
D. Formations .....	51

<b>ANNEXES .....</b>	<b>52 à 60</b>
Remerciements Cécile ROUGET-CALOPRISCO .....	52
Remerciements Sarah ROBINEAU .....	53
Remerciements Katia DELECRAÏ .....	54
Remerciements Sarah SAÏD .....	55
Compte de résultat (première partie) .....	56
Compte de résultat (seconde partie) .....	57
Article de la Pharmacie .....	58
Article des véhicules vandalisés .....	59
Article sur l'Association A.V.R.E 76	

# Liste des abréviations

AFFD :	Association Femmes et Familles en Difficulté ;
A.F.P.A. :	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes ;
AVRE 76 :	Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide ;
B.A.R. :	Bracelet Anti-Rapprochement ;
B.A.V. :	Bureau d'Aide aux Victimes ;
C.A.F. :	Caisse d'Allocations Familiales ;
C.C :	Contribution Citoyenne
C.C.A.S. :	Centre Communal d'Action Sociale ;
C.I. :	Comparution Immédiate ;
C.I.D.F.F. :	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ;
C.I.S.P.D. :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
CIVI :	Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions ;
C.L.S.P.D. :	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
COM/BAV :	Commissariat/Bureau d'Aide aux Victimes ;
CO.PIL :	COmité PILotage ;
C.P.A.M. :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
C.P.C.A. :	Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales ;
C.P.V. C.J. :	Convocation par Procès-Verbal Contrôle Judiciaire ;
CRPC :	Convocation sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité ;
CTPO LiA :	Compagnie des Transports de la Porte Océane
CV :	Curriculum Vitae ;
D.P.D. :	Délégué Protection des Données ;
EV.V.I. :	Évaluation des Victimes d'Infractions ;
FEM :	Femmes-Enfants-Mamans ;
F.I.P.D. :	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
I.D.S.R. :	Intervenant Départemental de Sécurité Routière ;
IFEN :	Institut de Formation des Éducateurs de Normandie ;
LL.S. :	Infraction à la Législation sur les Stupéfiants ;
INAVEM :	Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation ;
I.S.R.P.G. :	Intervenant Social Référant Police-Gendarmerie ;
J.A.F. :	Juge aux Affaires Familiales ;
J.A.P. :	Juge d'Application des Peines ;
J.L.D. :	Juge des Libertés et de la détention ;
PA.C.S. :	Pacte Civil de Solidarité ;
P.A.E.J. :	Point Accueil Écoute Jeunes ;
P.J.J. :	Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
R.G.P.D :	Règlement Général sur la Protection des Données ;
SARVI :	Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions ;
S.A.U.F. :	Service d'Accueil d'Urgence pour Femmes
S.A.U.J. :	Service d'Accueil Unique du Justiciable ;
S.D.I.S. :	Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
SIM.ALC :	Simulateur d'Alcoolémie ;
S.M.E :	Sursis Mise à l'Épreuve ;
S.P.I.P. :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ;
S.R.P :	Stage de Responsabilité Parentale
U.T.A.S. :	Unité Territoriale d'Action Sociale ;
V.I.F. :	Violences Intrafamiliales.

# I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

## A. Présentation générale

L'association A.V.R.E 76 (Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide), a été créée en 1998 sous l'impulsion du Procureur de la République du Tribunal Judiciaire du Havre.

C'est une association à but non lucratif fonctionnant sous le régime de la loi de 1901. Elle est conventionnée par le Ministère de la Justice.

Elle adhère aux réseaux de FRANCE VICTIMES (ex INAVEM) et de CITOYENS ET JUSTICE (Fédération des associations socio-judiciaires).

Elle est depuis le 25 mai 2021 et ce pour un délai de 5 ans, agréée par le Ministère de la Justice. A.V.R.E 76 a pour mission de venir en aide aux victimes d'infractions pénales. Cette mission peut revêtir différents aspects : accueillir, écouter, informer, mais aussi orienter et accompagner les victimes sur le plan juridique et/ou psychologique.

Il s'agit non seulement d'aider la victime, mais également de lui permettre de trouver sa place dans le circuit judiciaire. En effet, il est important de la rendre actrice de la procédure et l'accompagner tout au long de celle-ci. L'action d'A.V.R.E 76 consiste à apporter et offrir une lecture plus claire et précise du fonctionnement de la justice.

L'association intervient dans les limites légales, auprès des autorités ou organismes concernés, afin de débloquer une situation ou d'obtenir un renseignement.

Dans le cadre de ses permanences, elle est également amenée à recevoir du public pour des problèmes relevant du droit civil. A défaut de pouvoir répondre, elle l'oriente vers les organismes, services compétents et professionnels juridiques.

Les principales valeurs de l'association sont :

- Une écoute attentive et privilégiée
- Une réponse appropriée et actualisée
- La gratuité des services
- La confidentialité des entretiens
- Le respect de la vie privée
- L'autonomie et liberté de décision de la victime
- Le consentement de la victime pour toute démarche
- L'absence de référence idéologique ou confessionnelle
- Un travail en partenariat

L'association est ouverte à tout public sans discrimination d'aucune sorte. Ses prestations sont gratuites.

Les missions d'aide aux victimes l'amènent à participer à des actions de prévention.

## **B. Les missions**

A.V.R.E 76 a une mission générale d'aide aux victimes pénales, elle est également un acteur de l'accès au droit. L'association est amenée à opérer un suivi des victimes sur court, moyen ou long terme en fonction des situations ou des mesures qui lui sont soumises ou confiées.

L'association est amenée à exercer des missions plus spécifiques confiées par le biais de mandats de justice (administration Ad Hoc, enquêtes de personnalité victime par exemple, etc.). Elle intervient également dans le cadre de missions à destination d'auteurs de faits bénéficiant de mesures alternatives aux poursuites dites « classiques ». Il s'agit par exemple de stages alternatifs aux poursuites (stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants, stages de sensibilisation à la sécurité routière, stage de responsabilité parentales, ...), parcours de la victime, etc.

## **C. Les locaux**

### *1. Le siège*

Tribunal Judiciaire  
151, Boulevard de Strasbourg  
76600 LE HAVRE

### *2. Administration et permanence principale*

**Adresse :**

157, boulevard de Strasbourg  
76600 LE HAVRE  
Tél : 02 35 21 76 76

**Courriels :**

[avre.76@wanadoo.fr](mailto:avre.76@wanadoo.fr)  
[avre.76.aidevict@orange.fr](mailto:avre.76.aidevict@orange.fr)  
[juriste.avre76@gmail.com](mailto:juriste.avre76@gmail.com)  
[juriste2.avre76@gmail.com](mailto:juriste2.avre76@gmail.com)  
[juriste3.avre76@gmail.com](mailto:juriste3.avre76@gmail.com)  
[avre.76.secretariat@wanadoo.fr](mailto:avre.76.secretariat@wanadoo.fr)  
[avre.76.secretariat2@gmail.com](mailto:avre.76.secretariat2@gmail.com)

**Site internet :**

[aideauxvictimes-avre76.fr](http://aideauxvictimes-avre76.fr)

**Facebook :**

[facebook/pages/AVRE-76](https://facebook/pages/AVRE-76)

**Instagram :**

[avre\\_76](https://www.instagram.com/avre_76)

Depuis son emménagement au 157 boulevard de Strasbourg, en mars 2022, l'association s'est rapprochée du Tribunal Judiciaire du Havre.

Ses locaux se trouvent en face de l'arrêt du tramway « Palais de Justice », ce qui permet un accès rapide aux usagers de la ville haute.

Pour les permanences extérieures, l'association reçoit au sein des locaux suivants :

- Point Justice du Havre, 8 rue Émile Sicre - 76610 Le Havre
- Point Justice de Fécamp, 36 rue des Galeries - 76400 Fécamp
- Tribunal Judiciaire du Havre, 151 Boulevard de Strasbourg - 76600 Le Havre
- Fabrique des quartiers sud, 50 rue de la Vallée - 76600 Le Havre
- Maison Municipale du Bois au Coq, 10 rue Pierre Morgand - 76620 Le Havre
- Point Justice de Bolbec, Square du Général Leclerc - 76210 Bolbec
- CCAS de Montivilliers, Cour Saint Philibert - 76290 Montivilliers
- CCAS 4bis All. Henri Barbusse, 76700 Gonfreville-l'Orcher ou pôle santé, 6, rue Danielle Casanova - 76700 Gonfreville-l'Orcher
- L'association A.F.F.D, 54 avenue Vladimir Komarov - 76610 Le Havre

## **D. L'équipe**

En constante évolution, elle se compose de salariés, de bénévoles et accueille des stagiaires.

### ***1. Les salariés***

- Un accueillant d'aide aux victimes : Jean-Christophe SIMON
- Une coordinatrice : Valérie VOIPIERRE-LEMAITRE
- Une secrétaire : Estelle FERRON, jusqu'au 21/10/23
- Une secrétaire : Cindy LEPICARD, arrivée le 04/12/23
- Une juriste : Diane BESSE
- Une assistante administrative : Mélanie HENRY
- Une juriste : Géraldine MULET
- Une juriste : Sarah SAID, arrivée le 02/11/22 CDD de 06 mois
- Une juriste : Clara ROLLAND, arrivée le 13/09/23 CDD de 6 mois

### ***2. Les psychologues vacataires***

- Margaux BAUDRY
- Marion MERCIER
- Iris SEGUR

### ***3. Les bénévoles et intervenants***

**Pour la Comptabilité :**

- Brigitte PASQUIER prend en charge les opérations de saisie comptable, le paiement des factures, l'encaissement et le suivi des paiements de stages. Elle effectue toute la comptabilité en amont, ce qui permet à Chantal GUEUDET (trésorière) d'établir les documents comptables (Bilan comptable, Budgets réalisés, budgets prévisionnels, etc....)

**Pour l'Aide aux Victimes :**

- Danielle PIERRON, assure la permanence au Bureau d'Aide aux Victimes les vendredis matin
- Pierre DELTOMME, assure le suivi psychologique

**Pour les violences conjugales (accompagnements et entretiens familles) :**

- Ghyslaine GIRARD
- Catherine MILAN
- Éveline MOISAN
- Fabienne HAQUET

**Pour la mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :**

- Pascale GARCELON, co-fondatrice associée d'Ékuilatéral

**Pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière :**

- Messieurs Yannick MAHIER et Emmanuel BATTAGLIA (Normandy Auto-école)
- Bruno LOZANO (S.D.I.S. 76), pompier
- Jean-Marie LECOEUR, (C.T.P.O. LiA)
- Messieurs Michel LINDET, Philippe RICOUARD et Alain ROY Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (I.D.S.R.)

**Pour les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants (I.L.S) :**

- Amandine COULAND Avocate
- Anne-Sophie DUJARDIN Avocate
- Paguy NGYESE KISOKA Avocat

**Pour les stages de Citoyenneté :**

- Gendarmerie, SDIS
- Police Nationale

**Pour les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes :**

- Avocats
- Nautilus
- CJA

**Pour les stages de responsabilité parentale :**

- Margaux BAUDRY, psychologue
- Marthe STEPHANINI, éducatrice
- Nautilus
- Juge pour Enfants ou Juge aux affaires Familiales
- Sylvie LEPROVOST, Pascal AUVRAY et Emmanuel FAFIN, AHAPS

L'engagement ainsi que le dévouement de ces personnes est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association.

#### *4. Les stagiaires et étudiants*

Au cours de l'année 2023, l'association a accueilli 4 stagiaires et un CDD, dont vous pouvez voir les remerciements en **annexe page 52 à 55** :

- Romane PELTIER pour un stage de 15 jours
- Cécile ROUGET-CALOPRISCO pour un stage de 2 mois
- Sarah ROBINEAU pour un stage de 2 mois
- Katia DELECRAÏ pour un stage de 1 semaine
- Sarah SAÏD pour un CDD de 6 mois

## **E. Les permanences extérieures**

Dans un souci de proximité et d'accessibilité, ainsi que pour une meilleure prise en charge globale des victimes, A.V.R.E 76 assure une présence géographiquement étendue. En effet, pour accueillir le plus grand nombre de personnes, le plus rapidement et ce au plus près de la commission des faits, A.V.R.E 76 intervient sur 10 lieux de permanence de manière régulière :

- 157, boulevard de Strasbourg au Havre (permanence principale), tous les jours de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, dans un souci de professionnalisme et afin de rester disponible pour les victimes A.V.R.E 76 propose ses services également sur l'heure du midi
- Tribunal Judiciaire (Bureau d'Aide aux Victimes), tous les jours de la semaine, matin et/ou après-midi (16 heures/semaine)
- Point Justice de Caucriauville au Havre, les lundis matin
- Point Justice de Fécamp, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis après-midi du mois
- Fabrique des quartiers sud au Havre, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis matin du mois
- Maison Municipale du Bois au coq au Havre, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis matin du mois
- Point Justice de Bolbec, le 1<sup>er</sup> jeudi après-midi du mois
- CCAS de Montivilliers, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis matin du mois (depuis octobre 2021)
- CCAS ou pôle Social de Gonfreville l'Orcher, 1 fois par mois (depuis avril 2023)
- A.F.F.D au Havre, les jeudis (depuis février 2021)

Des visites à domicile ou en milieu hospitalier peuvent avoir lieu pour des personnes qui seraient dans l'incapacité de se déplacer. Il est également possible d'organiser des rencontres sur site (débriefing suite à un braquage, par exemple).

## II. COMPOSITION DES INSTANCES

### A. Le Conseil d'Administration

#### Membres de droit :

- Un représentant de l'Ordre des avocats
- Le Procureur de la République du Havre
- Le Président de la CIVI
- Le Bâtonnier du barreau du Havre
- Le Commissaire divisionnaire
- Le Commandant de gendarmerie
- La Directrice des services du Greffe Judiciaire
- Un représentant de la Ville du Havre

#### Membres élus (au 01/06/2023) :

- Pascale GUERARD-BERQUER Présidente
- Chantal GUEUDET Expert-comptable
- Claudie ALEXANDRE-LEMESLE Chef d'entreprise à la retraite
- Brigitte PASQUIER Bénévole
- Cécile BŒUF Directrice des services de l'association « Nautilia »
- Jean-Marie LECOEUR Responsable Sécurité Médiation LIA
- Nora CHATI Avocate

#### Membres du bureau :

- Présidente Pascale GUERARD-BERQUER
- Vice-présidents Cécile BŒUF et Jean-Marie LECOEUR
- Trésorière Chantal GUEUDET
- Secrétaire Claudie ALEXANDRE-LEMESLE
- Secrétaire adjointe Brigitte PASQUIER

#### Adhérents :

1. LECONTE DELARUE Anne et Pierre-Emmanuel
2. RANDOCEANE LE HAVRE
3. LEMAIRE Annick
4. LEPERCHEY Nicole
5. LEMAIRE Pierre
6. PARIS Annie
7. ALEXANDRE-LEMESLE Claudie
8. KAMENI TOUKO Raoul
9. BŒUF Cécile
10. PASQUIER Brigitte
11. GUEUDET Chantal
12. LECOEUR Jean-Marie
13. GUERARD-BERQUER Pascale
14. MOISAN Eveline
15. DELTOMME Pierre
16. LEBLANC Christian
17. CHAPELAIN Alain
18. FORESTIER Jean-Claude
19. AZOUAOU Ahmed

## **B. Calendrier**

### **Conseils d'Administration :**

- 10/05/2023
- 17/07/2023
- 17/10/2023
- 07/12/2023

### **Assemblée Générale :**

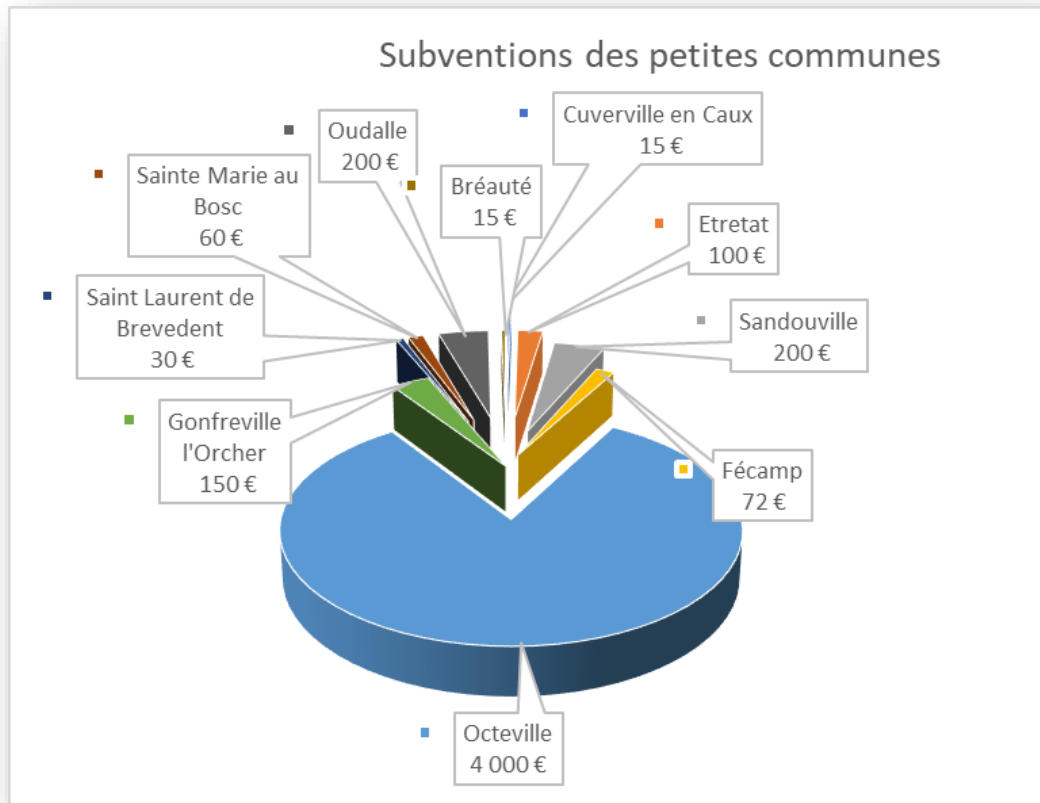
- 27 juin 2023

### III. LES SOURCES DE FINANCEMENT

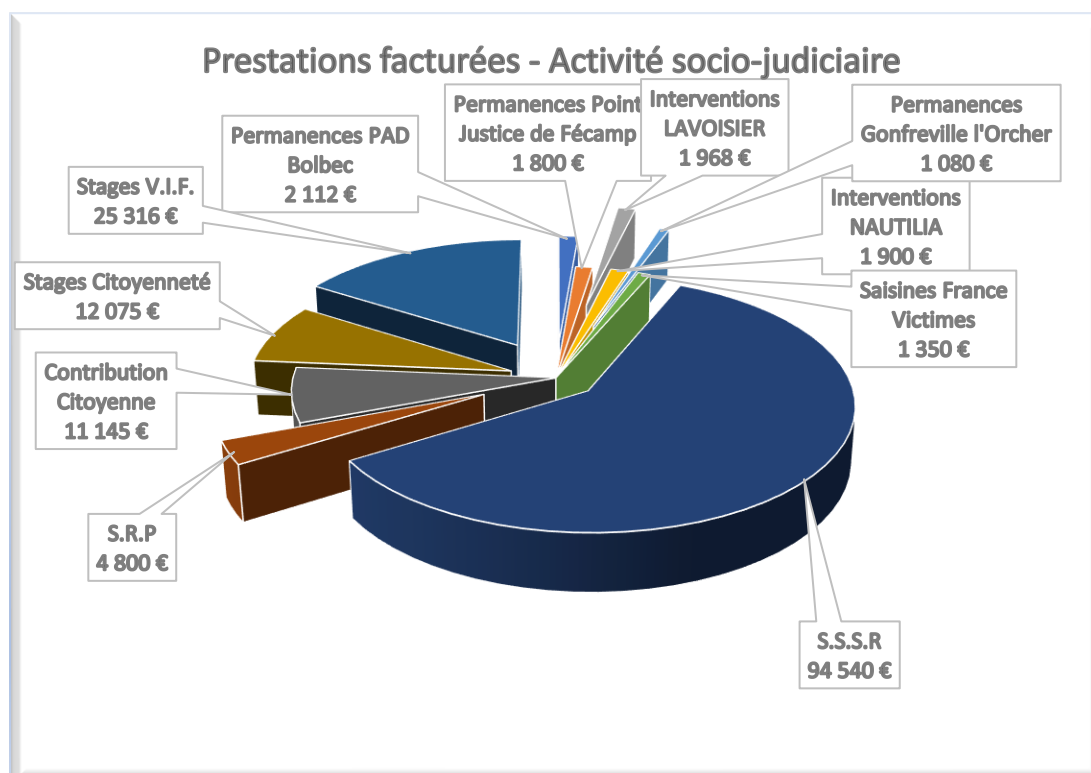
#### A. Les subventions

Compte de résultat joint en *annexe - page 56 et 57*

#### B. Subventions de communes



#### C. Prestations facturées



## **L'association ne pourrait fonctionner sans :**

### - Des permanences rémunérées :

- Permanence au Point Justice de Fécamp
- Permanence au Point Justice de Bolbec
- Permanence au CCAS de Montivilliers
- Permanences au CCAS ou Pôle Social de Gonfreville l'Orcher
- Permanences financées par le F.I.P.D. :
  - Permanence au Point Justice du Havre
  - Permanence en Maison Municipale du Bois au Coq
  - Permanence à la Fabrique des quartiers sud

### - L'activité Socio-judiciaire :

- Stage de Sensibilisation à la Sécurité Routière
- Stage de Responsabilité Parentale
- Stage de Citoyenneté
- Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes
- Contribution Citoyenne

Il faut noter que le montant récolté dans le cadre de l'activité socio-judiciaire représente 94 % du montant total des prestations facturées.

### - Des prestations rémunérées :

- Intervention Nautilia (CPCA, I.L.S)
- Intervention Lycée LAVOISIER (Le Havre)
- Saisines France Victimes, ...

## **IV. FORMATION**

Au cours de l'année 2023, aucune formation n'a été suivie.

# V. ACTIVITE DU SERVICE DE L'AIDE AUX VICTIMES

## A. Général

Avec 3882 nouveaux dossiers ouverts au cours de l'année 2023 (contre 3634 en 2022), A.V.R.E 76 a su démontrer la pertinence de son action auprès des victimes. Nous pouvons constater que sur cette année, comparativement à l'année 2022, le nombre de nouveaux dossiers a connu une hausse.

911 victimes prenaient directement contact avec l'association. La proactivité de l'association permettait à 2974 victimes de se voir proposer l'aide de A.V.R.E 76.

Le tableau ci-dessous compare le nombre d'entretiens réalisés au cours des années 2022 et 2023, ce qui est beaucoup plus significatif.

Type d'entretien réalisé	2022	2023
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	2023	2153
A dominante juridique	12523	18360
A dominante psychologique	54	143
A dominante sociale	4	23
<b>Total</b>	<b>14604</b>	<b>20679</b>

Cadre		Entretiens	%	%
	Couple	5030	25	50
	Couple séparé	3374	16	
	Familial Hors couple	1893	9	
	Travail	1526	7	50
	Autre	8856	43	
	<b>Total</b>	<b>20679</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le cadre intrafamilial représente 50% des entretiens (contre 47% l'année précédente).

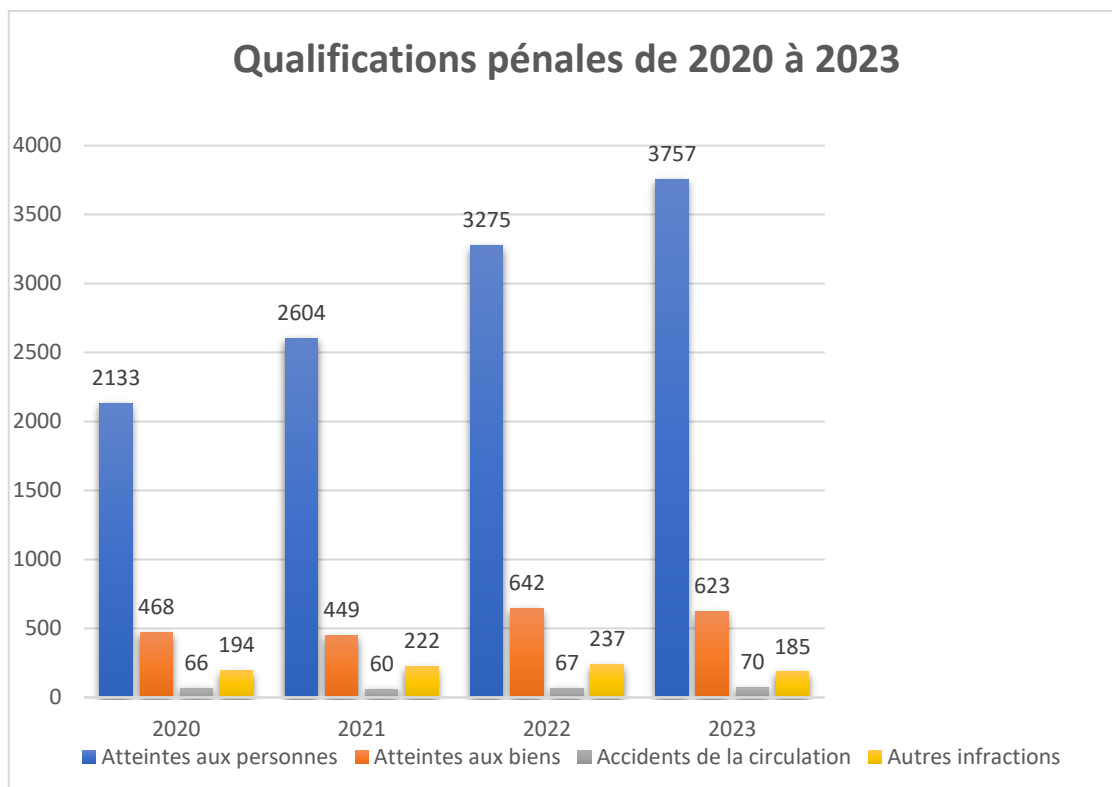
Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des chiffres de 2020 à 2023 selon la nature des faits pour lesquels les victimes ont sollicité A.V.R.E 76.

En 2023, 4 635 victimes ont été aidées.

Les statistiques montrent que les atteintes aux personnes ne cessent d'augmenter depuis 2019.

Elles représentent toujours la plus grande part des faits pour lesquels l'association est sollicitée.

Il est toutefois précisé qu'en matière d'atteintes aux biens, notamment pour ce qui concerne les vols, des violences accompagnent souvent ces faits. Cela signifie que certains faits qualifiés d'atteinte aux biens peuvent être accompagnés d'atteinte aux personnes, comme c'est le cas pour les vols avec violences.



Nous pouvons constater une augmentation des atteintes aux personnes qui comprennent entre autres les violences, les viols, les agressions sexuelles, les menaces, le harcèlement etc.

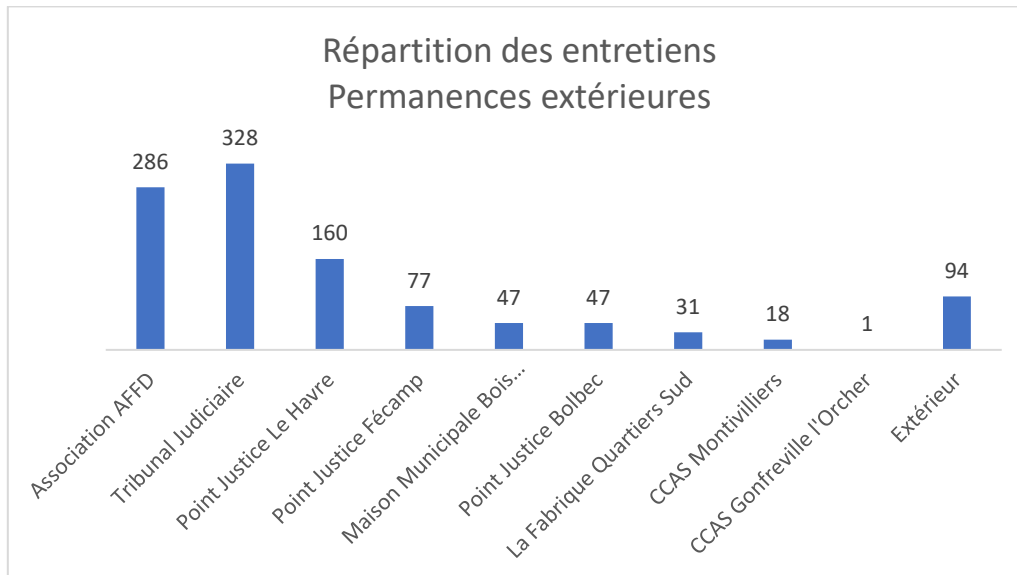
Il est fréquent que les victimes n'entreprennent pas les démarches visant à faire valoir leurs droits, souvent par méconnaissance de celles-ci ou parce qu'elles ignorent l'existence de l'association, en dépit des nombreux supports d'information mis à disposition du public.

A.V.R.E 76 n'apporte pas seulement une information d'ordre juridique, elle a aussi un rôle d'écoute, de soutien, contribue au besoin de reconnaissance de la victime, l'informe et participe à lui donner une place dans la procédure et la rend active dans celle-ci. Elle fait également en sorte d'aider la personne à dépasser son statut de victime.

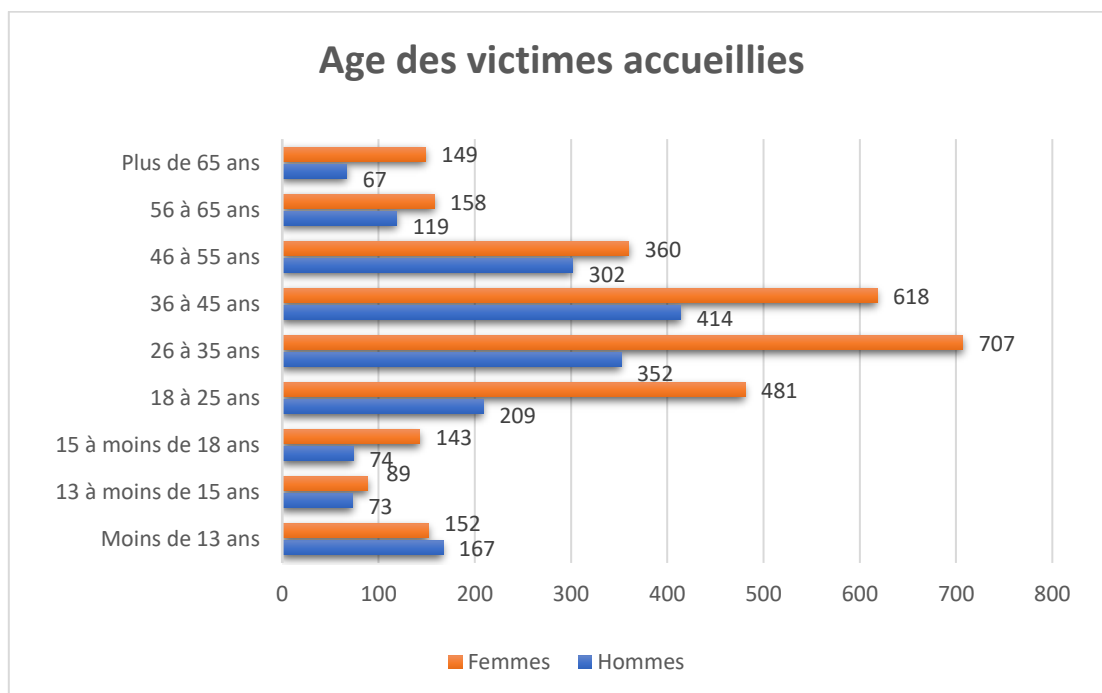
## B. Statistiques

Sur les 10 sites fixes ainsi que sur les sites extérieurs (domicile, cabinet d'avocat, hôpital, cabinet du Juge d'Instruction, ...), 4 635 victimes ont été reçues et renseignées pour des questions d'ordre pénal et 104 pour des litiges d'ordre civil.

19590 entretiens ont eu lieu à la permanence principale.



Parmi les victimes sollicitant l'association pour des questions d'ordre pénal, nous comptabilisons 2858 femmes et 1777 hommes.



Sur l'ensemble des nouveaux dossiers traités au cours de l'année 2023, 104 portaient sur des questions d'ordre civil.

Conflits de voisinage	3
Droit administratif	5
Droit bancaire	3
Droit de la consommation	8
Droit de la famille et de personnalité	30
Droit de la sécurité sociale	2
Droit des assurances	4
Droit des étrangers	1
Droit des successions	2
Droit du travail	11
Droit immobilier	4
Droit médical	3
Droit pénal autre que victime	2
Problème bailleur / locataire	13
Responsabilité civile	3
Voies civiles d'exécution	2
Autre demande	8
<b>Total</b>	<b>104</b>

**Le tableau suivant détaille le cadre et le type des infractions commises :**

Type des infractions commises	Cadre du couple		Cadre du couple séparé		Cadre familial (Hors couple)		Cadre du travail		Autres		Totaux	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>Atteintes aux personnes</b>												
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Homicide volontaire	3	5	3	0	1	1	2	0	10	4	19	10
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	0	0	0	0	0	0	3	1	3	8	10	9
Menaces, injures, harcèlement	36	43	208	210	39	50	100	132	360	415	755	850
Viol	19	29	11	11	55	48	2	1	74	68	170	157
Blessures involontaires	0	1	0	0	0	0	8	8	86	86	98	95
Discrimination	0	0	0	0	0	0	1	1	2	3	3	4
Autre agression sexuelle (dont harcèlement sexuel)	2	2	3	2	48	38	8	8	93	83	164	133
Abandon de famille	0	0	28	23	0	0	0	0	0	0	28	23
Violences volontaires	509	654	215	238	195	251	108	145	744	917	1787	2205
Non représentation d'enfant	0	0	91	110	0	0	0	0	0	0	91	110
Autres atteintes aux personnes	3	7	13	18	6	10	77	61	22	64	149	160
<b>Totaux</b>	<b>572</b>	<b>741</b>	<b>572</b>	<b>612</b>	<b>344</b>	<b>344</b>	<b>309</b>	<b>357</b>	<b>1394</b>	<b>1648</b>	<b>3274</b>	<b>375</b>
<b>Atteintes aux biens</b>												
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Vol simple	0	0	1	0	1	0	1	5	79	107	83	112
Abus de confiance, escroquerie	2	0	1	2	4	7	1	2	163	128	171	139
Destruction, dégradation	2	1	2	2	1	4	26	13	113	112	144	132
Vol aggravé	0	0	1	0	3	5	14	31	200	197	218	233
Autres atteintes aux biens	0	0	0	0	0	0	4	2	22	5	26	7
<b>Totaux</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>53</b>	<b>577</b>	<b>549</b>	<b>642</b>	<b>623</b>
<b>Accident de la circulation</b>												
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Homicide involontaire / blessures involontaires	0	0	0	0	0	0	7	2	26	45	33	47
Dégâts matériels uniquement	0	0	0	0	0	0	1	0	34	23	35	23
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>70</b>
<b>Autres infractions</b>												
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5	0
Autre infraction	3	3	22	18	10	15	43	21	154	129	232	186
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>21</b>	<b>154</b>	<b>129</b>	<b>237</b>	<b>186</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>579</b>	<b>745</b>	<b>599</b>	<b>634</b>	<b>363</b>	<b>429</b>	<b>411</b>	<b>433</b>	<b>2031</b>	<b>2394</b>	<b>4221</b>	<b>4635</b>

On remarque une augmentation du nombre de victimes reçues dans le cadre des atteintes aux personnes, 3274 en 2022 contre 3756 en 2023.

Une augmentation significative des personnes reçues est à observer dans le cadre de faits commis au sein du couple, 579 en 2022 contre 745 en 2023. Du couple séparé, 599 en 2022 contre 634 en 2023, et dans le cadre familial et hors couple, 363 en 2022 contre 429 en 2023.

Parmi les 1808 victimes reçues dans le cadre des V.I.F, 294 victimes n'ont pas déposé plainte et 1289 ont pu franchir les portes d'un commissariat ou d'une gendarmerie (aucune information pour les 225 victimes restantes).

Parmi les 433 victimes reçues dans le cadre du travail, 136 évoquaient une problématique pénale contre un(e) collègue /employeur (contre 76 en 2022).

Parmi les 2394 victimes reçues dans autre cadre, 183 signalaient une infraction à l'encontre du voisinage (contre 135 en 2022).

Sur le tableau ci-dessous, nous voyons la répartition géographique des victimes reçues.

<b>ANNEES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
76110	50	74
76111	9	6
76133	49	31
76170	87	94
76210	148	141
76280	72	84
76290	189	225
76310	57	48
76330	31	40
76400	106	156
76430	81	106
76540	25	21
76600-76610-76620	2586	2831
76640	28	47
76700	260	288
76790	20	17
76930	69	52
Hors ressort TJ	354	374
<b><i>Totaux</i></b>	<b>4221</b>	<b>4635</b>

Le tableau suivant donne le détail des quartiers de résidence des victimes havrais :

		2022	2023
76600	Centre-Ville	289	324
	Brindeau	38	40
	Centre Ancien Quartier Sud	216	223
	Champs Barets	17	22
	Danton	203	220
	Eure	10	15
	Graville	83	84
	Les Neiges	16	18
	Non renseigné	25	38
	Ormeaux	85	76
	Saint Nicolas	50	41
	Saint Vincent	54	48
	Sainte Marie	98	116
	Soquence	134	151
	Vallée-Béreult	51	53
	<b>Totaux</b>	<b>1369</b>	<b>1469</b>
76610	Aplemont	103	122
	Caucriauville	328	378
	Rouelles	36	51
	Sainte Cécile	37	55
	Non renseigné	0	1
	<b>Totaux</b>	<b>504</b>	<b>607</b>
76620	Bléville	106	108
	Bléville nord	39	31
	Bléville sud	41	35
	Bois de Bléville	32	56
	Dollemard	21	32
	Mare au Clerc	56	81
	Mare Rouge	36	19
	Mont Gaillard	183	188
	Non renseigné	1	2
	Ormeaux	12	15
	Sanvic	115	107
	Tourneville	71	81
	<b>Totaux</b>	<b>713</b>	<b>755</b>
	<b>Total Général</b>	<b>2586</b>	<b>2831</b>

		ANNEES	2022	2023
QPV	<i>Le Havre</i>	Centre Ancien Quartier Sud	202	210
		Soquence	45	56
		Caucriauville	299	347
		Bléville Nord	38	30
		Bléville Sud	41	47
		Bois de Bléville	16	28
		Mont Gaillard	132	147
		<b>Totaux</b>	<b>773</b>	<b>865</b>
	<i>Gonfreville l'Orcher</i>	Centre-Ville	17	28
<i>Harfleur</i>	Centre-Ville	1	1	
<b>Total Général</b>			<b>791</b>	<b>894</b>

TVA	<i>Le Havre</i>	Centre-Ville	0	1
		Champs-Barets	16	20
		Les Neiges	1	2
		Tourneville	55	69
		<b>Totaux</b>	<b>72</b>	<b>92</b>
	<i>Montivilliers</i>	Belle Etoile	13	36
		Coudraie	18	44
		<b>Totaux</b>	<b>31</b>	<b>80</b>
	<i>Harfleur</i>	Beaulieu	14	29
		Camping des Vallées	0	1
		Centre-Ville	45	57
		<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>87</b>
	<i>Gonfreville l'Orcher</i>	Centre-Ville	9	17
		La Belle Aurore	0	2
		Mayville	8	11
		<b>Totaux</b>	<b>17</b>	<b>30</b>
<b>Total Général</b>			<b>179</b>	<b>289</b>

Le tableau suivant indique l'origine de l'orientation des 4635 victimes d'infractions pénales vers nos services.

Les services du palais de justice ainsi que les services de police contribuent de manière significative à l'orientation des victimes vers A.V.R.E 76.

De même, les supports utilisés pour la communication (rubrique publicité, média) contribuent efficacement à l'orientation des personnes.

ANNEES	2022	2023
Réquisition du Procureur de la république	377	417
Parquet	495	341
Autres services judiciaires (JAP, S.P.I.P, ...)	623	721
Police, Gendarmerie	1824	2205
Structure Hospitalière, corps médical	17	19
Mairie, service social	61	66
Autre association	109	103
Ministère de la Justice	88	76
08 VICTIMES	15	13
France Victimes (conventions nationales)	14	6
Publicité, médias, internet, plaquettes d'information	50	59
Relation personnelle	88	78
Autres + Bureaux d'aide aux victimes	460	531
<b>Totaux</b>	<b>4221</b>	<b>4635</b>

### **C. Comparutions Immédiates**

Les comparutions immédiates sont des audiences organisées dans des délais très brefs. Dans ce cadre, l'association est régulièrement sollicitée par la permanence du parquet afin qu'elle intervienne auprès des victimes susceptibles de formuler des demandes à l'audience.

Cette mission réclame de la réactivité de la part de l'équipe de A.V.R.E 76, obligeant celle-ci à s'adapter aux demandes urgentes, ceci a pour conséquence d'interrompre des activités déjà en cours. Dans la très grande majorité des situations, l'association dispose de peu de temps (le matin pour le début d'après-midi) pour contacter les victimes, les aider à réaliser les démarches nécessaires et transmettre au besoin, leurs demandes au tribunal afin que celles-ci puissent parvenir en temps et en heure à l'audience.

Cette mission peut se révéler chronophage, soit en raison du nombre important de victimes, soit en raison de l'aide qu'il est nécessaire d'apporter à celles-ci.

423 victimes ont été contactées à l'occasion de comparutions immédiates dont 59 victimes déjà suivies par l'association au moment de la saisine.

### Cadre de l'infraction des personnes suivies :

	Cadre du couple	Cadre de couples séparés	Cadre familial (Hors couple)	Cadre du travail	Autres	Totaux
Agression sexuelle	0	0	0	0	8	8
Violences volontaires	19	10	1	44	59	133
Menaces, injures, harcèlement	0	4	3	17	28	52
Autres	0	0	0	22	4	26
<b>Totaux</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>83</b>	<b>99</b>	<b>219</b>
Vol simple	0	0	0	5	14	19
Vol aggravé	0	0	0	26	64	90
Destruction, dégradation	0	0	3	2	40	45
Abus de confiance	0	0	0	0	4	4
Autres atteintes aux biens	0	0	0	1	0	1
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>122</b>	<b>159</b>
Blessures involontaires	0	0	0	0	4	4
Blessure/homicide inv et dégâts matériel	0	0	0	0	5	5
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Autres	0	0	0	16	20	36
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>36</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>133</b>	<b>250</b>	<b>423</b>

Le 26 juin 2023, dans le cadre d'une comparution immédiate, le parquet demandait à l'association de contacter 17 pharmacies victimes de faits de vol en réunion (annexe 3 – page 58)

Suite à des demandes de renvoi, l'affaire sera jugée le 16/05/2024.

Domiciliation des pharmacies :

21000 Saint-Quentin  
27000 Évreux  
27300 Bernay  
27500 Pont-Audemer  
27930 Guichainville  
45000 Orléans  
60000 Beauvais  
60130 Saint-Just-en-Chaussée  
76000 Rouen  
76130 Mont-Saint-Aignan  
76200 Dieppe  
76370 Martin-Église  
76410 Tourville-la-Rivière  
76500 Maromme  
76600 Havre (Le)  
80400 Ham

Toujours dans le cadre d'une comparution immédiate mi-décembre, le parquet nous demandait de contacter une trentaine de victimes dans une affaire de destruction de véhicules ([annexe 4 – page 59](#))

## **D. Signification de Contrôle Judiciaire**

Dans le cadre d'une garde à vue l'individu en cause peut être déféré, c'est-à-dire présenté devant le magistrat du parquet de permanence (procureur ou substitut du procureur).

L'individu va être présenté devant un juge des libertés et de la détention (JLD) pour savoir s'il ressort :

- Libre
- Libre avec contrôle judiciaire (CJ)
- Placé en détention provisoire en attendant un jugement

Le JLD va solliciter A.V.R.E 76 afin d'informer la victime du sort réservé au mis en cause.

Ces décisions nous parviennent souvent au-delà des heures d'ouverture mais les victimes sont tenues informées, dès que nous en avons connaissance.

Il est en effet essentiel d'informer la victime dès que possible et de pouvoir lui indiquer la conduite à tenir pour la suite des événements. Notamment si l'individu soumis à des obligations, interdictions, ou ne respecte pas les conditions de son CJ.

Au cours de l'année 2023, 78 victimes ont été contactées dans ce cadre dont 57 victimes étaient déjà suivies par l'association, et 65 étaient victimes dans le cadre de VIF.

## **E. Le Bureau d'Aide aux Victimes**

### *1. Origine de la mise en place*

Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) a été mis en place en 2015 au sein du Tribunal Judiciaire du Havre.

Le BAV a notamment pour missions de diffuser des informations concernant :

- Le fonctionnement judiciaire
- Les procédures concernant les victimes (par exemple sur la comparution immédiate)
- Le suivi de l'affaire (classement sans suite, enquête, poursuites)
- Le dispositif d'indemnisation auquel les victimes peuvent prétendre : SARVI ou CIVI

Nos permanences sont assurées :

- Le lundi de 13h30h à 17h
- Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 13h30 à 17h
- Le mercredi de 13h30 à 17h
- Le jeudi de 13h30 à 17h
- Le vendredi de 10h à 12h

Ces créneaux couvrent une grande partie des audiences, permettant ainsi de répondre entre autres, à une demande urgente des victimes convoquées aux audiences.

## 2. Statistiques

298 victimes ont été reçues et renseignées au sein du BAV pour des questions d'ordre pénal.

### Cadre de l'infraction des personnes reçues :

	Cadre du couple	Cadre de couples séparés	Cadre familial (Hors couple)	Cadre du travail	Autres	Totaux
Homicide involontaire	1	0	0	0	0	1
Homicide volontaire	0	0	0	0	2	2
Blessures involontaires	0	0	0	1	7	8
Violences volontaires	46	16	6	5	50	123
Menaces, injures, harcèlement	2	21	4	9	29	65
Abandon de famille	0	2	0	0	0	2
Non représentation d'enfant	0	5	0	0	0	5
Viol	5	0	4	0	6	15
Autre agression sexuelle	0	0	3	1	5	9
Autres atteintes aux personnes	0	1	1	4	5	11
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>45</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>104</b>	<b>241</b>
Vol simple	0	0	0	1	4	5
Vol aggravé	0	0	1	0	6	7
Destruction, dégradation	0	0	0	0	10	10
Abus de confiance	0	2	3	0	11	16
Autres atteintes aux biens	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>38</b>
Blessures involontaires	0	0	0	0	0	0
Blessure/homicide inv et dégâts matériel	0	0	0	0	11	11
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Autres	1	0	0	1	6	8
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>55</b>	<b>47</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>152</b>	<b>298</b>

213 victimes ont été aidé dans la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle au sein du BAV en 2023.

## **F.CIVI – SARVI**

A.V.R.E 76 informe les victimes sur les voies d'indemnisation et dans certains cas, aide à la réalisation des dossiers permettant leur mise en œuvre effective.

### ***1. CIVI***

La C.I.V.I. est une commission spéciale siégeant dans chaque Tribunal Judiciaire dont le rôle est de faciliter l'indemnisation de certaines victimes d'infractions pénales.

La procédure devant la CIVI est totalement autonome par rapport à la procédure devant les juridictions pénales.

De ce fait, elle peut être saisie même en l'absence de jugement ou d'arrêt émanant d'une juridiction pénale, par exemple si l'auteur des faits n'a jamais pu être identifié.

### ***2. SARVI***

Le SARVI complète le système français d'indemnisation des victimes. Il s'adresse aux victimes qui ont subi de légers préjudices corporels ou certains dommages aux biens et qui ne peuvent être indemnisées par les CIVI. La victime peut obtenir la totalité des dommages et intérêts dont le montant est inférieur à 1 000 € et 30% si le montant est supérieur à 1 000€ avec un minimum de 1 000€ et un maximum de 3 000€.

## **G. Les soutiens psychologiques**

En 2023, 102 victimes ont été prises en charge pour un accompagnement psychologique, ce qui donnait lieu à 128 entretiens.

### **Origine de la demande :**

	<b>Nombre de victimes orientées</b>	<b>%</b>	<b>Nombre d'entretiens</b>	<b>%</b>
Accident de la circulation	5	5	7	5
Conflits familiaux	2	2	2	2
Décès	4	4	6	5
Menaces, Injures	11	11	15	12
Homicide	1	1	2	2
Viol / Agressions sexuelles	22	22	24	19
Violences conjugales	29	28	39	30
Violences familiales	12	12	12	9
Violences volontaires	14	14	18	14
Autres	2	2	3	2
<b>Totaux</b>	<b>102</b>	<b>100</b>	<b>128</b>	<b>100</b>

Les victimes de violences conjugales font partie des prises en charge les plus délicates dans la mesure où pour la plupart, des démarches auprès du commissariat ou la gendarmerie viennent juste d'être entamées. En effet, 29 victimes de violences conjugales (contre 24 en 2022) ont été orientées vers un suivi psychologique pour un total de 39 entretiens.

Il est également important de préciser que 51 faits se déroulaient dans le cadre des V.I.F, ce qui représente 50% des victimes orientées et 22% dans le cadre des faits à caractère sexuel.

Afin de permettre aux personnes les plus isolées et sans moyens de transport d'être prises en charge, des déplacements dans des structures extérieures (CCAS de Saint Romain de Colbosc, de Fécamp, etc....) ont eu lieu.

Au besoin, les victimes peuvent être orientées vers des psychologues ou psychiatres pour un suivi à moyen ou long terme. L'association offre trois séances auprès des psychologues vacataires afin de permettre aux victimes d'avoir accès à un suivi psychologique. Le partenariat professionnel des vacataires permet également aux victimes les moins aisées d'accéder à un tarif préférentiel vers des professionnels extérieurs.

## **H. L'hôtel de police**

Depuis le 18 février 2019 et dans le cadre de sa permanence du commissariat dite « COM/BAV » (Commissariat/Bureau d'aide aux victimes), l'Hôtel de police met à disposition de l'association la copie de toutes les plaintes qui ont été déposées dans les services de Police la semaine précédente, et un bureau pour les consulter. A.V.R.E 76 les consulte et puisqu'il est matériellement impossible de contacter tous les plaignants, elle effectue une sélection des plaintes.

A.V.R.E 76 est particulièrement attentive dès lors qu'il s'agit d'une atteinte aux personnes, et prend les coordonnées des plaignants dès lors qu'il s'agit d'une qualification de violences. L'association prend également systématiquement les coordonnées quand il s'agit d'une infraction touchant le cercle intrafamilial, les mineurs et les majeurs protégés ou vulnérables.

A.V.R.E 76 est toujours vigilante lorsqu'une qualification pour certains faits, pourrait en révéler d'autres, et lorsque la plainte mentionne un préjudice psychologique important.

Selon la gravité des faits dénoncés et l'urgence qui peut exister, l'association adapte sa prise en charge soit en informant les victimes par courrier de l'existence d'A.V.R.E 76 et de l'aide qu'elle est en mesure d'apporter, soit en passant un appel téléphonique directement aux personnes les plus susceptibles d'avoir besoin d'information et/ou de soutien. La victime reste libre d'accepter ou non la proposition de rendez-vous, qu'il soit physique ou téléphonique.

Sur l'année 2023, 1788 victimes se sont vues proposer les services de l'association (contre 1584 en 2022), dont 268 victimes étaient déjà suivies par l'association (contre 205 en 2022).

## **I. L'association au service de l'audience du Tribunal Judiciaire du Havre**

Depuis le 5 novembre 2021, l'association a réinvesti le service de l'audience.

En 2005, compte tenu d'un manque d'effectif l'association avait fait le choix de stopper sa présence hebdomadaire au sein de ce service.

A.V.R.E 76 s'est aperçue que beaucoup de victimes ne se constituaient pas parties civiles lors des audiences et ainsi ne pouvaient pas faire valoir leurs droits.

Toujours dans un souci de proactivité et afin de toucher un maximum de victimes, l'association consulte les dossiers audiençés et propose ses services par le biais de courrier, ou comme pour le commissariat, par contact téléphonique.

En 2023, 735 victimes ont été contactées dans ce cadre (197 d'entre elles étaient déjà suivies par l'association).

## **J. Accès aux procédures ouvertes en zone gendarmerie**

Depuis septembre 2022, le partenariat avec la gendarmerie se renforce, dorénavant l'association est destinataire des procédures ouvertes en milieu rural.

Les informations sont envoyées de façon hebdomadaire via « Francetransfert » à A.V.R.E 76.

Les prises de contact sont similaires à celles mises en place pour les victimes contactées via les services de police.

248 victimes ont été contactées grâce à ce nouveau partenariat. Parmi celles-ci, 44 victimes étaient déjà suivies par l'association.

## VI. LES VIOLENCES CONJUGALES

### A. L'accompagnement renforcé

L'association a mis en place des accompagnements spécifiques à destination des victimes de violences conjugales.

Ils ont pour objectif d'entendre la personne dans sa demande, de clarifier la situation, de nommer les faits, les ressentis et de l'accompagner dans l'élaboration des démarches (main courante, plainte, saisine du J.A.F., les démarches administratives), puis de l'orienter et de solliciter si besoin les partenaires.

A.V.R.E 76 offre un espace de parole et d'échange où chacun peut parler librement, la souffrance peut être partagée sans peur et poursuivre en ouvrant des fenêtres sur des horizons encore mal définis. C'est un temps pour apprendre à être à l'écoute de soi et revisiter son projet de couple, un temps où il devient possible de « poser » sa plainte sans exclure de « déposer » plainte.

Si la situation l'exige les accompagnements peuvent être également physiques (avocat, audience, hôpital, assistante sociale, etc...).

Les victimes qui viennent demander de l'aide se trouvent généralement en grande souffrance psychique et souvent empêchées de penser objectivement leur décision. Pour d'autres, le besoin de clarifier les procédures et de trouver conseils (pas nécessairement de conseils juridiques) quant à leur situation.

Le temps de la peur et du traumatisme n'est pas le même que celui de la procédure, c'est pourquoi le temps d'accueil peut être plus important que l'information elle-même.

Les modalités d'intervention mises en place sont en relation directe avec les champs d'expérience des intervenants en tant que conseiller conjugal et familial, infirmière psychiatrique et juriste.

Certains entretiens sont parfois réalisés en binôme (conseiller conjugal et infirmière psychiatrique ou conseiller conjugal et juriste), ce qui offre aux bénéficiaires un double regard sur leur situation, des points de vue différenciés, complémentaires et une richesse partagée pour les intervenants.

	Nombre de victimes orientées	%	Nombre d'entretiens	%
Arnaque, abus de confiance, escroquerie	3	2	7	2
Autres (civil)	6	4	6	1
Blessures involontaires	1	1	1	0
Harcèlement	12	8	14	3
Homicide involontaire (accident de la circulation)	8	5	12	3
Menaces, injures	13	8	13	3
Meurtre, assassinat	1	1	1	0
Non représentation d'enfant	3	2	6	1
Problème familial, divorce, conflit parental	7	4	16	4
Viol / agression sexuelle	54	34	54	13
Viol dans le cadre familial /Inceste	4	3	13	3
Violences Conjugales	13	8	232	56
Violences familiales	13	8	13	3
Violences volontaires	22	14	29	7
<b>Totaux</b>	<b>160</b>	<b>100</b>	<b>417</b>	<b>100</b>

Il est important de préciser que 54 victimes étaient orientées vers un accompagnement psychologique pour des faits à caractère sexuel, ce qui représentait 34% des entretiens réalisés. Le nombre de victimes orientées dans le cadre des violences Intrafamiliales représentent 26%, donc 59% des entretiens réalisés.

## **B. La violence conjugale sur les hommes**

Le tableau ci-dessous retrace les infractions par cadre (cadre du couple et couple séparé) des sollicitations d'hommes victimes.

Type des infractions commises	Cadre du couple		Cadre du couple séparé	
	2022	2023	2022	2023
<b>Atteintes aux personnes</b>				
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Homicide volontaire	1	2	1	0
Menaces, injures, harcèlement	2	5	19	26
Abandon de famille	0	0	1	1
Violences volontaires	43	39	17	34
Non représentation d'enfant	0	0	62	72
Autres atteintes aux personnes	1	1	3	4
<b>Totaux</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>103</b>	<b>137</b>
<b>Atteintes aux biens</b>				
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Vol simple	0	0	0	0
Abus de confiance, escroquerie	0	0	1	1
Destruction, dégradation	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Autres infractions</b>				
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Autre infraction	0	0	7	4
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>111</b>	<b>142</b>

Nous pouvons constater que le nombre d'hommes sollicitant l'association pour des faits de violences volontaires a augmenté de manière significative.

Quand il est question de violences conjugales, les femmes sont les principales concernées du côté des victimes. Cependant, il existe aussi des hommes battus qui, par honte de parler d'un sujet tabou, préfèrent se taire face à des violences conjugales.

Les agressions conjugales envers les hommes sont considérées comme inenvisageables socialement, voilà pourquoi beaucoup n'osent pas porter plainte. Ils se taisent la plupart du temps en minimisant les violences morales ou physiques qu'ils subissent.

Que ce soit selon leurs dires :

- Par honte d'en parler,
- Par culpabilité,
- Par amour,

En espérant que tout finira par s'arranger un jour.

Souvent, les hommes ont aussi le sentiment de ne pas être entendus à la suite de leur plainte. Les hommes battus sont accueillis avec des remarques vexantes telles que décrites dans cette liste :

- « Pourquoi ne vous défendez-vous pas ? »
- « Pourquoi ne pas divorcer tout simplement ? »
- « Vous devez apprendre à tenir votre femme. »

Voilà autant de remarques sarcastiques qui sont faites aux hommes qui déposent une plainte pour violence conjugale. La situation est souvent prise à la légère, car l'homme est généralement considéré comme un être fort, puissant et viril.

De ce fait, difficile d'imaginer qu'il puisse être, lui aussi, victime d'une telle violence. Pour toutes ces raisons, les agressions conjugales à l'encontre des hommes restent jusqu'à ce jour un sujet éludé.

### **C. EV.V.I. (Évaluation des Victimes d'Infraction)**

L'EV.V.I. est un dispositif issu de la transposition d'une directive européenne du 25 octobre 2012 relative aux droits, au soutien et à la protection des victimes de criminalité.

L'article 22 de la directive prévoit que chaque victime fera l'objet d'une évaluation personnalisée afin d'identifier ses besoins spécifiques en matière de protection.

Les EV.V.I. vise à identifier les victimes (toutes les victimes sans exclusion) qui seraient particulièrement exposées à un risque de victimisation secondaire, d'intimidation ou de représailles.

Cette mission nécessite une grande adaptabilité de la part de l'équipe de AVRE 76, notamment dans le cadre de demandes urgentes ou face aux situations d'urgence.

Ceci a pour conséquence d'interrompre des activités déjà en cours. Dans la très grande majorité des situations, l'association dispose de peu de temps (le matin pour le début d'après-midi voire une ou deux heures) pour contacter la victime.

L'association était saisie pour 132 EV.V.I..

	<b>Cadre du couple</b>	<b>Cadre de couples séparés</b>	<b>Cadre Familial (Hors couple)</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Menaces, injures, harcèlement	2	12	0	1	15
Viol, agression sexuelle	1	0	0	0	1
Violences volontaires	83	21	4	5	113
Autre infraction	0	1	1	1	3
<b>Totaux</b>	<b>86</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>132</b>

40 victimes étaient déjà suivies par l'association au moment de la réquisition

## **D. Le Bracelet Anti-Rapprochement**

Mis en place il y a 10 ans en Espagne, la France a entériné ce dispositif via la loi n°2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille.

Ce dispositif de surveillance électronique permet de géolocaliser une personne victime de violences conjugales ainsi que l'auteur réel ou présumé des faits. En dehors du recours à la prison, le B.A.R. a pour vocation d'être la réponse la plus forte, la plus contraignante et la plus protectrice en matière de violences conjugales.

Le parquet du Tribunal Judiciaire du Havre a missionné l'association pour la prise en charge et le suivi des victimes dans le cadre de ce dispositif, 8 enquêtes de faisabilité étaient demandées, 2 victimes ont été suivies dans le cadre d'un renouvellement de BAR et 1 BAR a été rendu en janvier 2023.

## **E. Suivi des victimes dans le cadre des fins de détention (« sortie sèche »), saisine du Juge de l'application des peines dans le cadre des demandes d'aménagement de peines**

L'association est désormais informée des sorties de détention des conjoints violents, il lui est demandée d'informer et de préparer et d'accompagner les victimes. Elle peut également être saisie dans le cadre d'une demande d'aménagement des peines.

Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1820 du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple.

Le texte vise à assurer à compter du 1er février 2022 la mise en place de mesures de surveillance lors de la libération de personnes auteurs d'infractions commises au sein du couple. Il précise les modalités d'application des dispositions du code de procédure pénale prévoyant des mesures de surveillance à l'égard des personnes non incarcérées, afin de renforcer la protection des victimes de violences ou d'infractions commises au sein du couple.

Des réunions seront d'ailleurs organisées afin de mettre en place l'information de la victime sur la sortie de détention du conjoint violent.

Une évaluation est rendue et permet au J.A.P d'adapter les mesures de protection.

Au cours de l'année 2023, 69 évaluations ont été rendues, 39 dans le cadre de saisine du JAP et 30 dans le cadre des sorties de détention.

## **F. Bracelets App'elles**

Il permet par un simple appui long de 4 secondes de déclencher l'alerte sans se munir de son téléphone portable. Donc d'alerter et de contacter rapidement ses amis, ses proches, les secours et tout autre interlocuteur-trice de son choix en activant le micro du téléphone de la victime et en envoyant sa position GPS.

L'application enregistre également ces données et permet ainsi de constituer des preuves de l'agression pouvant servir en cas d'enquête judiciaire.

Ce bracelet n'est pas un dispositif régi par la justice, ce qui permet à quiconque d'en bénéficier. Le ministère des droits des femmes a mis à disposition, en novembre 2022, 12 de ces bracelets. Son financement a ainsi permis l'accompagnement de ces victimes.

Les dispositifs/bracelets seront à destination des victimes ne souhaitant pas entamer des démarches auprès de la juridiction et ne rentrant pas dans les autres mesures de protection.

## **G. Présence de l'association au sein de l'AFFD**

L'AFFD (*Association Femmes et Familles en Difficulté*) recueille des femmes seules et des familles en situation de précarité, notamment des femmes victimes de violences conjugales. L'AFFD leur offre à la fois un hébergement, mais également une assistance dans leurs démarches administratives, leur recherche de logement ou d'emploi, etc...

C'est dans ce cadre qu'intervient la permanence juridique d'A.V.R.E 76 tous les jeudis de 9h00 à 17h00, A.V.R.E 76 reçoit des résidentes de l'AFFD afin de les informer sur leurs droits et sur les procédures judiciaires en cours ou à venir. Elle les renseigne et les rassure par exemple sur la démarche du dépôt de plainte. La victime est orientée si besoin vers d'autres professionnels, que ce soient des intervenants de l'AFFD ou extérieurs à l'AFFD, par exemple des avocats.

La permanence juridique d'A.V.R.E 76 a lieu au sein même des locaux du foyer de l'AFFD. Ainsi, la démarche est d'aller vers les victimes afin de faciliter au maximum leur accès au monde juridique et de centraliser différentes compétences professionnelles. Cela permet aux résidentes, souvent accablées de lourds traumatismes, de rester dans un environnement familial et sécurisé pour amorcer leurs démarches juridiques.

Toutefois, l'accueil ne se limite pas aux femmes résidant à l'AFFD. En effet, A.V.R.E 76 reçoit toute victime de violence intra-familiale ayant fait la démarche de prendre contact avec l'AFFD, même si celle-ci ne bénéficie pas d'un logement au sein des locaux de l'association.

De même, au-delà des informations de l'ordre du droit pénal, cette permanence est également ouverte aux autres problèmes juridiques que pourraient rencontrer ces victimes, notamment concernant le droit de la famille ou encore le droit des étrangers.

De plus, l'association assiste chaque lundi à la réunion de service du Pôle Vulnérabilité, lors de cette réunion, les professionnels du service ainsi que l'association échangent sur les situations suivies en commun et sur les nouvelles victimes ayant été accueillies à l'AFFD la semaine précédente. Cela permet à la fois d'être tenus informés de l'avancement des démarches de chaque victime, mais également de partager les points de vue sur des situations compliquées, en brassant les perspectives de différents secteurs professionnels. La plupart du temps, c'est lors de ces réunions que A.V.R.E 76 prend connaissance des situations des victimes et qu'elle recueille leurs coordonnées afin de prendre attache avec elles et de leur proposer un rendez-vous.

113 victimes étaient reçues.

## **H. Astreinte téléphonique**

L'apparition du Covid a été l'occasion de s'interroger encore sur les différents biais par lesquels les personnes victimes peuvent solliciter l'association et notamment pendant le confinement.

En effet, il a non seulement favorisé les phénomènes de violences, mais a aussi été un frein aux orientations par les partenaires professionnels et institutionnels.

Un numéro d'astreinte a donc été mis en place, en semaine jusqu'à 20h mais également sur le week-end. Cette « astreinte » permet aux victimes, institutions et partenaires de contacter plus facilement l'association et sur des créneaux horaires élargis.

Durant l'année 2023, 108 entretiens ont été réalisés grâce à ce dispositif.

## **I. Participation Réseaux V.I.F.**

L'objectif du réseau V.I.F. est d'organiser un réseau regroupant les professionnels (justice, travailleurs sociaux de différentes institutions, associations impliquées dans la lutte contre les violences intrafamiliales) au sein de chaque territoire, afin d'accompagner les victimes de V.I.F et d'améliorer leur prise en charge.

La première utilité de ce réseau est de mettre en relation les intervenants institutionnels et associatifs afin que les situations de détresse puissent être prises en charge le plus rapidement possible. Ainsi, seront renforcés l'accompagnement et le suivi des victimes.

Ce réseau permet également l'échange de connaissances, de relais, de situations, etc....

Il implique un travail partenarial dans la durée.

## VII. LES MESURES RÉALISÉES

### A. Classement sans suite

Au cours de l'année 2023, l'association se voyait confier par le parquet, 22 notifications de classement sans suite.

Pour le classement sans suite d'un dossier, on retient généralement les motifs suivants :

- Les faits ne constituent pas une infraction
- L'auteur de l'infraction est demeuré inconnu
- Absence de preuves suffisantes
- Le plaignant se désintéresse de l'affaire (retirant notamment sa plainte)

Certains classements peuvent s'avérer délicats au regard de la nature de l'affaire, c'est pourquoi le parquet requiert A.V.R.E 76 pour recevoir les victimes orientées.

La mission est d'informer les victimes et le cas échéant, la personne civilement responsable du classement sans suite et des motifs qui le justifient.

A l'occasion de cette notification nous informons la victime des voies de recours qui lui sont ouvertes et de la possibilité de recourir aux services d'un avocat.

Les mesures confiées portaient sur (*nombre de victimes*) :

	<b>Cadre du couple</b>	<b>Cadre de couples séparés</b>	<b>Cadre familial (Hors couple)</b>	<b>Autres</b>	<b>Totaux</b>
Menaces, injures, harcèlement	2	0	0	0	2
Viol, agression sexuelle	0	4	7	7	18
Violences volontaires	2	0	0	0	2
<b><i>Totaux</i></b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>22</b>

## **B. Administrateur Ad Hoc**

Courant 2023, AVRE 76 a été saisie de nouvelles mesures pour des dossiers d'administrateur Ad Hoc concernant 28 mineurs (contre 20 en 2022 - les mesures dans certains cas concernent plusieurs mineurs).

La durée d'une mission est très variable et la charge de travail importante, cela requiert d'être disponible pour divers rendez-vous. Beaucoup de formalités chronophages sont à accomplir, les procédures peuvent durer de quelques mois à plusieurs années, certaines ne prenant fin qu'à la majorité de la victime. Au vu de tous ces éléments, cette mission n'est pas rémunérée à sa juste valeur.

Les mesures confiées portent sur des procédures pénales (correctionnelles ou criminelles) en majorité (affaires à caractère sexuel, violences, délaissement de mineurs etc...) et sur des procédures civiles également (contestation de paternité, établissement de filiation, placements, autres etc...) dans lesquelles il est indispensable de protéger les intérêts du mineur concerné.

**En 2023, 7 dossiers portaient sur des questions d'ordre civil et 21 dossiers portaient sur des dossiers pénaux :**

	<b>Cadre familial (Hors couple)</b>	<b>Autre</b>
Viol	1	0
Autre agression sexuelle (dont harcèlement sexuel)	2	2
Violences volontaires	8	2
Vol aggravé	0	0
Autres atteintes aux personnes	0	1
<b><i>Totaux</i></b>	<b><i>11</i></b>	<b><i>5</i></b>

Les étapes concernant les dossiers pénaux sont les suivantes :

- Désignation : l'association est saisie par un magistrat qui peut être le Procureur de la République, le Juge d'Instruction, le Président du Tribunal Correctionnel, le Juge pour Enfants ou le Juge des tutelles. Il peut arriver que certaines saisines s'opèrent dans le cadre d'audiences de comparution immédiate ou pour des audiences prévues dans des courts délais.
- Ensuite, il est nécessaire de connaître la situation du mineur : est-il placé ? Réside-t-il toujours avec sa famille ? Existe-t-il une mesure au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance ? etc.
- Il faut également prendre attache avec le Tribunal pour obtenir des informations sur la procédure en cours, les ordonnances de désignation pouvant se révéler dans certains cas plutôt laconiques.
- Vient alors le choix de l'avocat qui doit tenir compte de la nature l'affaire. L'association fait également en sorte de diversifier les professionnels sollicités. A.V.R.E 76 bénéficie systématiquement de l'aide juridictionnelle et il faut donc chaque fois compléter un dossier.
- Il faut également convenir de rendez-vous avec le mineur, l'avocat, puis les deux réunis et dans certains cas avec les services éducatifs chargés de son suivi. Le but est de présenter le rôle de l'association mais aussi de préparer le mineur à la procédure à venir et connaître ses attentes, ses questions, ses souhaits par rapport à celle-ci.
- Lors de l'audience, le mineur, s'il souhaite être présent, est accompagné par l'avocat de l'association. Il peut se faire accompagner par un éducateur le cas échéant. Il est assez difficile d'être physiquement présent en raison de la durée des audiences. Il est parfois nécessaire de se rendre à des convocations du juge en dehors des audiences.
- Une fois la procédure pénale terminée, il peut être nécessaire de procéder à des mesures de recouvrement et à des placements de fonds. Il est parfois nécessaire de saisir la CIVI ou le SARVI par le biais de l'avocat ou par l'association elle-même. Au préalable, il faut faire intervenir le Juge des Tutelles des Mineurs qui va autoriser le placement des fonds ou laisser au représentant légal le soin d'y procéder. La sollicitation de ce magistrat donne souvent lieu à une nouvelle désignation de l'association qui devra ouvrir un compte bloqué au nom du mineur à la banque. La remise des éléments permettant au mineur de récupérer les fonds lui revenant ne se fera qu'à la survenue de son 18ème anniversaire.

Remarque : La majorité de la victime met fin à la mission.

## **C. Enquête de personnalité victime**

L'enquête de personnalité est destinée à dresser le portrait d'une victime le plus souvent décédée, afin d'en dépeindre les divers aspects (affectifs, professionnels, vie intime, vie sociale etc...).

Le but est de pouvoir donner un aperçu de qui était la victime, d'en donner une approche plus concrète et davantage de matérialité. Elle est demandée par un juge d'instruction.

La première étape est de consulter le dossier d'instruction pour récolter un maximum d'informations sur la victime (endroit où elle vivait, famille, collègues, amis, voisins, etc...).

Puis sur la base des informations recueillies, recevoir ou aller à la rencontre des personnes qui l'ont fréquentée à quelque titre que ce soit.

Les notes prises pendant les entretiens serviront à la rédaction d'un rapport (étape délicate car c'est à ce moment qu'apparaissent les contradictions, les informations incomplètes, ce qu'il faut conserver ou pas). L'association peut être amenée à recontacter des personnes pour vérifier ou compléter des informations.

Il faut également recueillir des pièces relatives à la victime qui vont étayer le rapport (CV, photographie, bulletin de salaire, bulletin scolaire, etc...). L'éventail de ce qu'il est possible de demander est large.

Il faut veiller à ne pas déborder du cadre, il ne s'agit pas d'une enquête sur les faits, ni d'établir un profil psychologique, ce qui n'est pas du ressort de l'enquêteur de personnalité.

Le rapport final est en trois exemplaires : 2 pour le juge et un pour l'enquêteur qui peut être amené à témoigner devant la Cour d'Assises.

Chaque enquête nécessite environ 25h de travail.

En 2023, aucune enquête n'a été demandée.

## **VIII. L'ACTIVITE SOCIO-JUDICIAIRE**

### **A. Participation au stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants**

A.V.R.E 76, accompagnée d'Amandine COULAND, d'Anne-Sophie DUJARDIN et de Paguy NGYESE KISOKA avocats au Barreau du Havre, a participé aux stages de sensibilisation à l'usage des produits stupéfiants (I.L.S.).

Ces stages, organisés par l'association « OPPELIA Nautilus », sont réalisés à la demande du Parquet sur une journée à la maison du Patient au Havre, puis dans les locaux de « Nautilus ».

L'intervention d'une heure, a pour objectif de rappeler les termes de la loi et engager un dialogue avec les participants sur les raisons qui les ont conduits à devoir participer à ce stage.

Au cours de l'année 2023, 10 sessions ont été organisées.

### **B. Participation à la prise en charge CPCA des auteurs de violences conjugales**

Le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à apporter dans la prise en charge des auteurs, notamment concernant les dispositifs spécifiques de prévention et de lutte contre la récidive.

L'association « OPPELIA -Nautilus » ayant répondu à un appel à projet sur ce type de prise en charge, a sollicité A.V.R.E 76 pour intervenir durant une séance collective dont l'intitulé est « La place de la loi ».

Au cours de l'année 2023, l'association a participé à 4 sessions.

### **C. Stage de sensibilisation à la sécurité routière**

Ces stages sont proposés dans le cadre d'une composition pénale ou imposés par un jugement à titre de peine complémentaire après une infraction au code de la route (conduite en état alcoolique, excès de vitesse, conduite sans permis, etc...). Le coût de ce stage est à la charge des participants qui doivent s'acquitter de la somme de 250.00 € avant de l'effectuer.

Au cours de l'année 2023, 763 dossiers dont 193 dans le cadre d'une composition pénale, 569 par le TJ et 1 par le tribunal de police, ont été reçus, à ce chiffre il faut ajouter les dossiers encore en cours fin décembre 2023, soit 158 dossiers.

## Contenu des Interventions :

### \* 1<sup>er</sup> jour :

La 1<sup>ère</sup> intervention est menée par 1 salariée de l'association :

- Présentation des stagiaires et des circonstances qui les ont conduits à devoir participer à ce stage
- Rappel de la loi et des sanctions
- Idées reçues
- Différents points sont abordés (casiers judiciaires, récidive, circonstances des contrôles, Ivresse Publique et Manifeste, etc....)

Durant la 2<sup>ème</sup> intervention (Pompiers et LIA) :

- Des images filmées par les caméras de tramway du Havre mettant en scène des accidents
- Film sur les interventions réelles (accidents de la route) des pompiers de l'Essonne
- Des cas concrets sont exposés
- Un point est fait sur la chaîne de secours
- Rappel du code de la route concernant les tramways et les bus

### \* 2<sup>ème</sup> jour :

3<sup>ème</sup> intervention, (Normandy auto-école) :

- Genèse du Code de la route et l'origine
- Conséquences économiques des accidents corporels ou matériels pour l'État
- Des rappels du code de la route (rond-point, giratoire, autoroute, etc....)
- Le permis à points

La dernière intervention, (I.D.S.R.) :

- Un film de 10 minutes environ permet un premier échange
- Rappel sur les effets de l'alcool ou la prise de stupéfiants sur l'organisme et sur la perception de l'environnement
- Rappel des dosages d'alcool et les seuils à ne pas dépasser (dose bar, dose maison)
- 2 ateliers sont organisés autour du SIM.ALC (Simulateur d'Alcoolémie) et le réactiomètre

Dossiers traités :

Accord	267
Échecs *	49
Autres **	72
<b>Total</b>	<b>388</b>

\* Dont 3 qui ont été convoqués à 3 sessions différentes, sur 49 stagiaires 8 ont payé la totalité ou partiellement le stage.

\*\* Dont 51 stagiaires qui ont effectué leur stage dans une autre structure, 2 stagiaires décédés, 4 incarcérés et 1 mineur.

Il appartient de préciser que les dossiers, avant d'être considérés comme des échecs, font l'objet de nombreuses relances : appels téléphoniques, courriers et courriers recommandés.

Beaucoup de stagiaires demandent à bénéficier d'un échéancier pour le paiement du stage. AVRE 76 y répond favorablement. Le stagiaire ne peut pas participer à la session si le paiement n'est pas intégral. Au cours de l'année 2023, 24 sessions ont été organisées.

## **D. Stage de responsabilité parentale**

Alternative aux poursuites ou peine complémentaire, le stage de responsabilité parentale est une démarche pédagogique, éducative et constructive pour responsabiliser les parents qui ont commis une infraction en matière d'autorité parentale en leur rappelant leurs obligations morales, économiques et juridiques vis-à-vis de leur(s) enfant(s). L'objectif du stage est de "responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation et de leur apporter un soutien éducatif sur un temps limité".

Il s'agit de :

- Rappeler aux parents leurs obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant telles que stipulées dans l'art R 131-48 du code pénal,
- Prévenir la délinquance des mineurs en responsabilisant les parents concernant le comportement délinquant de leurs enfants
- Aider à la prise de conscience et amener les parents à réfléchir sur leur parentalité et leurs fonctions éducatives

27 désignations ont été reçues, dont 19 dans le cadre des compositions pénales.

Sur les 27 nouveaux dossiers :

- 17 concernaient des violences sur mineurs
- 2 soustractions par un parent à ses obligations légales compromettant la sante, la sécurité, la moralité de son enfant
- 1 soustraction d'enfant
- 1 non représentation d'enfant à une personne ayant le droit de le réclamer
- 1 manquement sans motif légitime à l'obligation scolaire par responsable d'enfant malgré avertissement administratif
- 1 menace de mort
- 4 non renseigné

4 sessions ont été organisées au cours de l'année 2023.

## **E. Contribution citoyenne**

La contribution citoyenne est une nouvelle mesure alternative aux poursuites qui prévoit, pour l'auteur d'une infraction, l'obligation de verser une contribution dite citoyenne à l'association d'aide aux victimes agréée par le ministère de la justice.

Cette contribution financière n'est pas une amende pénale, elle est plafonnée à 3 000 € (en fonction de la gravité des faits ainsi que des ressources de l'auteur), elle permet d'apporter une sanction adaptée aux incivilités commises.

Au cours de l'année 2023, 62 désignations ont été reçues pour un montant de 15 295 €.

Rétention de documents administratifs	1
Appels Malveillants, Harcelement	4
Atteinte à l'intimité	1
Blessures involontaires (AVP)	6
Circulation sans assurance	9
Conduite en état alcoolique	1
Non justification de son adresse par une personne enregistrée dans le fichier des auteurs d'infractions sexuelles	1
Dégradations	2
Détention de marchandise présentée sous une marque contrefaisante	2
Détention, sans déclaration d'arme, munitions ou de leurs éléments de catégorie C	1
Diffusion de l'enregistrement d'images relatives à la commission d'une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne	1
Escroquerie	3
Exécution d'un travail dissimulé	2
Exhibition sexuelle	2
Menace de crime ou de délit contre les personnes ou les biens a l'encontre d'un chargé de mission de service public	2
Non justification de son adresse par une personne enregistrée dans le fichier des auteurs d'infractions sexuelles	2
Non renseigné	2
Outrage	3
Violences intrafamiliales	10
Violences volontaires	7
Total	62

Au cours du mois de juillet 2023, nous apprenions que notre homologue de Rouen traversait une période difficile, notamment par l'arrêt maladie de son directeur.

En effet, depuis plusieurs années, l'AVIPP (association d'aide aux Victimes de ROUEN) organisait les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes ainsi que les stages de citoyenneté des personnes condamnés par le tribunal judiciaire du Havre.

Cet arrêt ne permettait plus l'organisation des stages.

Les dossiers peinaient à se résorber et afin de les soulager, l'aide de d'A.V.R.E 76 était proposée et acceptée.

Plus tard, l'association de ROUEN nous demandait un transfert définitif des saisines.

## **F. Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes**

Ce stage est destiné à des personnes condamnées pour des faits de violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles commises au sein du couple ou par un ancien conjoint.

*« Le contenu du stage doit permettre de rappeler (...) le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes, la gravité des violences, quelle que soit leur forme, au sein du couple ou à caractère sexiste et, le cas échéant, le devoir de respect mutuel qu'implique la vie en couple. Il vise également à (...) faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis.*

»

Décret n° 2016-1709 du 12 décembre 2016

Ce stage s'inscrit dans une dynamique collective.

D'une manière générale, ce stage est une mesure préventive de réitération de l'infraction qui a pour finalité :

- La compréhension des origines et mécanismes de la violence et du passage à l'acte en vue d'initier un changement
- La prise de conscience, par l'auteur des faits, des conséquences judiciaires de son acte tant sur le plan pénal que civil : peine prévue par la loi, conséquences en termes de récidive, dommages et intérêts, mesures de protection des enfants, etc...
- La reconnaissance de l'autre, victime ou témoin
- La prise de conscience, par l'auteur des faits, des conséquences familiales de l'acte commis tant pour le conjoint que pour les enfants et la famille élargie
- La prise de conscience, par l'auteur des faits, des conséquences sociétales de son acte : comportement inadapté au-delà de la seule sphère familiale
- Le développement de nouvelles réponses ou comportement face à la montée de la violence (pistes de réflexions et proposition d'outils pour inciter au changement)

L'association a dû, rapidement réfléchir au contenu de ce stage, et trouver des intervenants.

Il est proposé sur deux jours avec différents intervenants :

- AVRE 76, notion d'emprise, cycle de la violence, échanges autour de situations concrètes, ...
- L'association NAUTILIA – OPPELIA, Les addictions et la violence conjugale
- Le Barreau du Havre, notion du droit, explication sur les sanctions, ...
- Le Centre de Justice Amiable, la médiation familiale, la résolution de conflit au sein d'un couple, ...

Sur les 271 saisines reçues en 2023 :

- 171 venaient de l'AVIPP
- 147 dans le cadre d'une alternative aux poursuites,
- 248 Hommes, 23 femmes
- 60 dossiers repartaient en accord
- 18 en échec
- 9 en autre (impossibilité de contact, stage effectué dans une autres structures, ...)

4 sessions étaient organisées.

## **G. Stage de Citoyenneté**

Le stage de citoyenneté, tendant à l'apprentissage des valeurs de la République et des devoirs du citoyen. Ce stage est destiné aux personnes interpellées pour des actes délictueux (délits d'atteinte à l'autorité, les actes à caractère raciste, les discriminations ou les dégradations de biens publics...).

Les objectifs du stage de citoyenneté :

- La prise de conscience par l'auteur du risque pénal encouru (gravité particulière de l'acte, peines prévues par la loi, conséquence de la récidive)
- La prise de conscience par l'intéressé de la signification de son acte au regard des valeurs de la République mais aussi de l'Histoire contemporaine
- La prise de conscience par l'auteur de l'atteinte portée à la bonne entente entre les citoyens, particulièrement au niveau d'une commune ou d'un quartier ou d'un établissement scolaire.

Il est proposé sur deux jours avec différents intervenants :

- A.V.R.E 76, par le biais d'un quizz et des échanges tournant autour des infractions causées, il est évoqué le « bien vivre ensemble », ...
- Gendarmerie, Pompiers
- Barreau du Havre
- Commissariat, service cybercriminalité

A.V.R.E 76 était destinataire de 136 saisines dont 67 dossiers étaient un reliquat de l'AVIPP. Sur ces 136 saisines, 81 étaient orientées par un Délégué du Procureur.

**Qualifications pénales des dossiers reçus :**

Aide au séjour irrégulier d'un étranger	1
Appels téléphoniques Malveillants	2
CEA	3
Dégradations	8
Dénonciations mensongères	2
Détention de stupéfiants	1
Filouterie	1
Harcèlement (VIF)	2
Injures	3
Intrusion non autorisée dans l'enceinte de la cour d'école	1
Menaces *	2
Menaces de mort	10
Non-paiement de pension alimentaire	1
Non renseigné	24
Outrages	15
Participation sans arme à un attroupement après sommation de se disperser	1
Port d'arme	3
Rebellion	2
Tentative de vol	1
Violation de domicile	1
Violences **	45
Vol	6
Voyage habituel dans un moyen de transport public de personne payant, sans titre de transport	1
<b>Total</b>	<b>136</b>

\* dont 1 sur PDAP et 1 Chargé de Mission de service public

\*\* dont 5 sur PDAP, 1 charge de service public, 2 sur ascendant

Parmi ces 136 dossiers reçus :

- 47 dossiers repartaient en accord
- 10 en échec
- 1 en autre

En 2023, 4 sessions étaient organisées.

# IX. COMMUNICATION

## A. Moyens de communication

Des relais ou partenaires contribuent à orienter les victimes vers nos services (08 victimes, services de police, justice, gendarmerie, services sociaux, médicaux, 3919, etc...). A.V.R.E 76 peut également être à l'initiative de la prise de contact (exemple : comparutions immédiates).

En termes de communication auprès des victimes, chaque dépôt de plainte, chaque convocation devant une juridiction pénale, est accompagnée d'une information sur l'existence A.V.R.E 76, permettant ainsi aux victimes de solliciter celle-ci à tout moment de la procédure.

Des dépliants d'information ont été envoyés, entre autres, aux services sociaux, foyers d'accueil, mairies, bailleurs, hôpitaux, cliniques, écoles et autres.

## B. Interventions extérieures

### 1. *Intervention en milieu scolaire*

#### ➤ **Lycée Lavoisier**

Entre janvier 2023 et avril 2023, trois juristes sont intervenus au Lycée LAVOISIER pour rencontrer les élèves de seconde et première sur la question du consentement (7 séances). En novembre et décembre 2023, nous avons à nouveau rencontré 10 classes sur des séances d'1h30.

Nous avons abordé :

- La définition d'une infraction et les différents types d'infractions
- Le consentement
- Quelques qualifications pénales : agression sexuelle, viol, violence, harcèlement, revenge porn, happy slapping et leurs circonstances aggravantes
- La procédure pénale (déroulé de la procédure, preuve, prescription, responsabilité pénale des mineurs et responsabilité civile)

#### ➤ **Collège Eugène Varlin**

Le 15/12/2023, deux juristes ont assisté au COTECH du collège Eugène Varlin afin de déterminer les modalités d'intervention de A.V.R.E 76 auprès des collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en 2024. Il a été décidé que les juristes aborderaient la question des violences sexuelles en lien avec les réseaux sociaux.

#### ➤ **IFEN**

En 2023, nous sommes intervenus à deux reprises à l'IFEN, le 24/03/2023 pour présenter les missions de l'association, puis le 16/11/2023 pour aborder la notion des violences intra familiales aux élèves moniteur-éducateur.

#### ➤ **EXEGO**

Le 02/05/2023, nous sommes intervenus au sein du centre de formation afin de présenter nos missions.

### 2. *Intervention auprès de professionnels*

#### ➤ **Hôtel de Ville du Havre**

Le 13/04/2023, nous nous sommes rendus à l'Hôtel de Ville du Havre auprès des travailleurs sociaux du service de la Cohésion Sociale et du service des audiences municipales, dans le but de faciliter les échanges avec l'association en cas de situation de VIF.

#### ➤ **CMS Jules Vallès**

Le 03/10/2023, une juriste a présenté les missions de l'association aux secrétaires médico-sociales du CMS Jules Vallès, et a évoqué la problématique des VIF d'un point de vue juridique.

#### ➤ **Association COALLIA (Bléville)**

Le 19 octobre 2023, deux juristes se sont rendues à l'association COALLIA afin d'échanger avec les professionnels de la structure sur les missions de AVRE 76, et de les sensibiliser sur la thématique des violences intrafamiliales. L'occasion a été saisie pour expliquer le déroulement de la procédure pénale.

Suite à cette rencontre, deux interventions ont été programmées pour expliquer les qualifications pénales et la procédure aux usagers, avec un focus sur les VIF :

- Le 24 octobre 2023 auprès des résidents du CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
- Le 14 novembre auprès des habitants de la résidence sociale

### ***3. Journées de sensibilisations***

#### ➤ **La Forge (Harfleur)**

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Réseau VIF havrais organisait le 23/11/2023 une journée de sensibilisation à destination des professionnels, avec pour thème "Les enfants victimes des violences conjugales : du repérage à la prise en charge".

A.V.R.E 76 était présent à La Forge (Harfleur) pour assister aux conférences et tables rondes, ainsi que pour échanger avec les différents professionnels et partenaires présents.

#### ➤ **Fabrique du Bois au Coq**

Une juriste a participé à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2023. L'évènement s'est tenu à la Fabrique du Bois au Coq et était public. Il s'agissait d'une pièce de théâtre sur le thème du classement sans suite. S'en est suivi un temps d'échange entre les professionnels et le public sur les violences et la procédure pénale.

### ***4. Forums***

➤ **Forum des Métiers du Droit**

Le 08/03/2023, l'association a pu tenir un stand et échanger avec les étudiants de l'Université du Havre lors du Forum des Métiers du Droit.

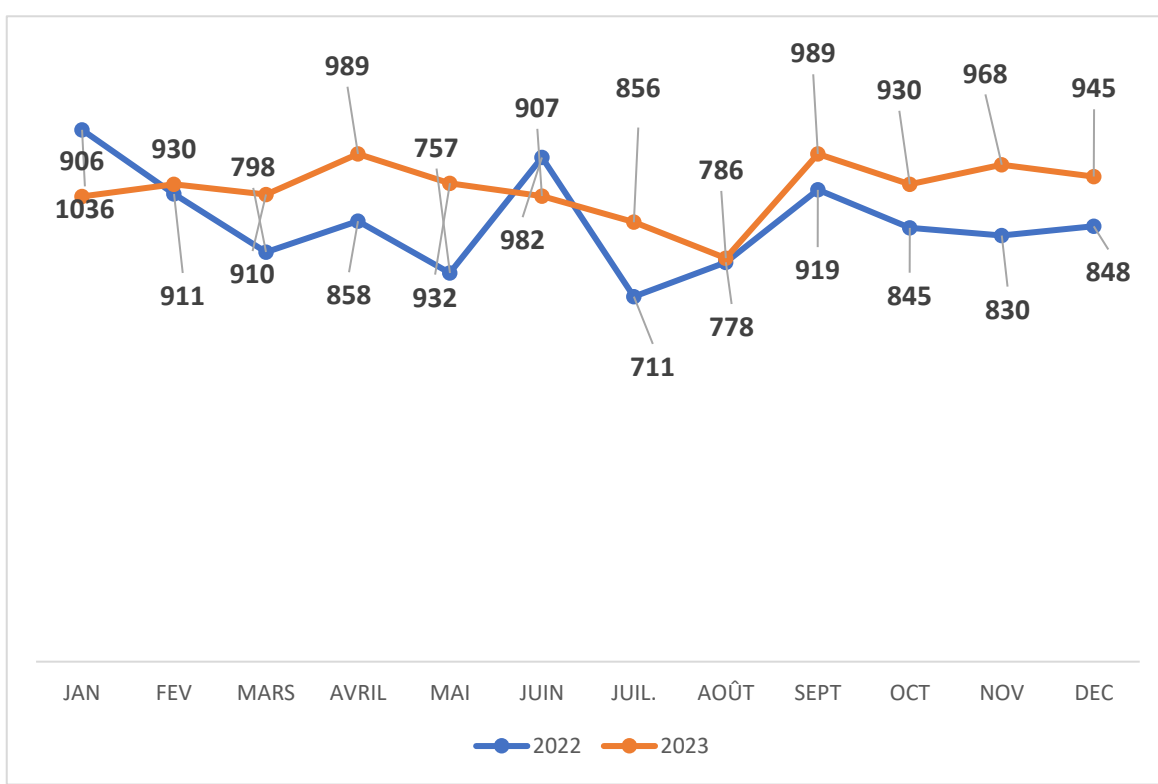
➤ **Fête des Associations et du Bénévolat de Montivilliers**

Le 30/08/2023, nous avons tenu un stand à la Fête des Associations et du Bénévolat organisée par la Ville de Montivilliers.

➤ **Forum des Associations du Havre**

Le 10/09/2023, nous avons tenu un stand au Forum des Association organisé par la Ville du Havre, dans le village "Défense des droits et des causes".

### C. Comparatif des contacts téléphoniques en 2022-2023



## **X. PARTICIPATION – PRESENCE - RENCONTRE**

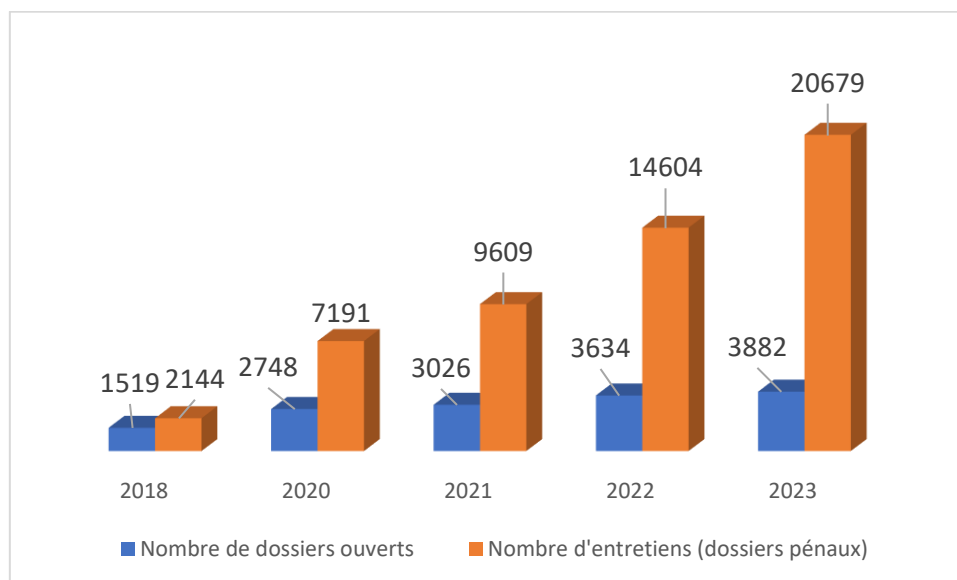
**L'association a poursuivi son partenariat avec notamment :**

- Point justice de Fécamp, Point justice de Bolbec (Conseil de Maison)
- Point justice du Havre (Comité technique)
- Forum des métiers du droit (Université Le Havre)
- C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- CO.PIL (Comité de Pilotage) protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes
- L'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime)
- CMBD (Centre Maurice Begouen Demeaux
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement),
- ASE (Aide Sociale à l'Enfance)
- Police Municipale d'Octeville sur Mer
- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- CIDFF (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles)
- C.L.A.V (Comité Locale d'Aide aux Victimes
- J.L.D. (Juge des Libertés et de la Détention)
- Réunion Régionale des AAV (Associations d'Aide aux Victimes)
- Barreau du Havre
- D.R.D.F.E. (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité)
- A.H.A.P.S (Association Havraise d'Action et de Prévention Sociale)
- E.N.S.M. (Ecole Nationale Supérieure Maritime)
- 4S Prévention
- I.C.S.G – U.T.A.S « Entre Seine et Mer »
- Commune de Saint Romain
- .....

# XI. BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

## Evolution du nombre de victimes accueillies / nombre d'entretiens

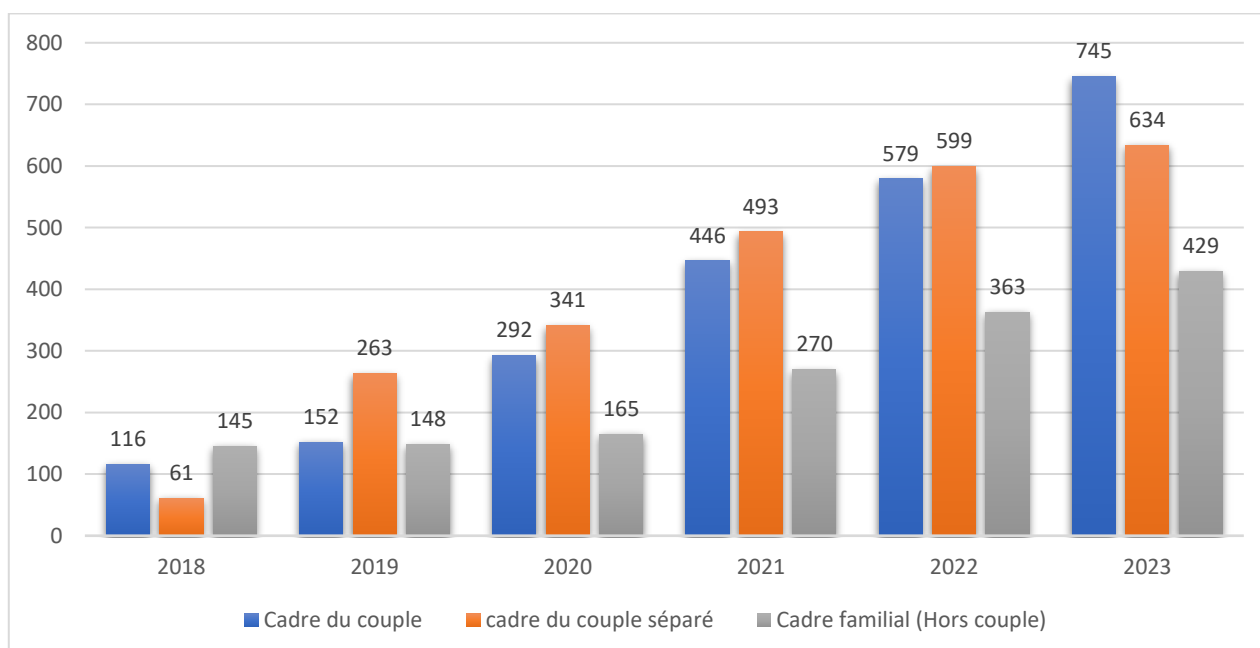
Depuis plusieurs années et comme le démontre le graphique ci-dessous, l'activité de l'association ne cesse de s'accroître.



L'association, victime de son succès, est de plus en plus sollicitée par les victimes mais aussi par les partenaires, qu'ils soient institutionnels, associatifs, ou autres.

Les situations se trouvent également plus complexes et nécessitent un suivi beaucoup plus personnalisé mais également plus long, ce qui explique le nombre important d'entretiens.

## Evolution de la prise en charge des victimes de violences Intrafamiliales



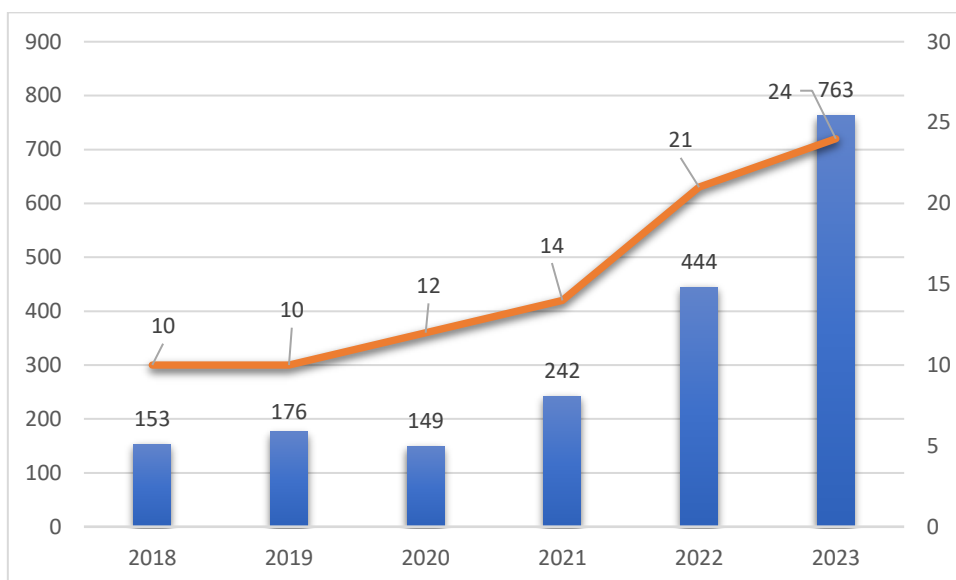
A.V.R.E 76 a connu, comme les années précédentes, une augmentation du nombre de victimes suivies pour des faits commis dans le cadre intrafamilial. Aujourd'hui, les professionnels sollicités pour des violences intrafamiliales ont le réflexe d'orienter les personnes vers A.V.R.E 76.

Vous constaterez grâce au graphique ci-dessus l'évolution du nombre de victimes suivies dans ce cadre.

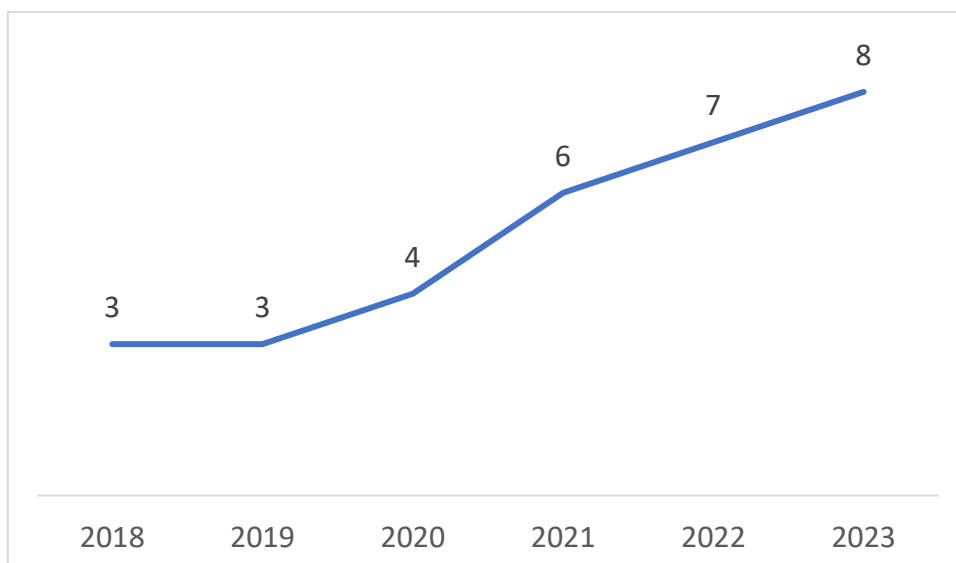
Comme énoncé chaque année, il est également important de préciser l'importance du travail et de l'engagement des bénévoles de l'association sans lesquels A.V.R.E 76 ne pourrait assumer l'ensemble de ses missions.

### Evolution du nombre de désignations / sessions par an (SSR) :

L'activité socio-judiciaire est également une grosse partie de l'activité de l'association, mais également une source de revenu non négligeable.



### Evolution du nombre de salariés :



## **XII. Perspectives 2024**

### **A. Aide aux victimes**

L'association souhaiterait pour l'année 2024, continuer d'apporter son aide à toutes personnes s'estimant victimes.

A.V.R.E 76 a décidé pour l'année 2025, de ne pas renouveler son mandat dans le cadre de l'administration Ad Hoc.

### **B. Activité socio-judiciaire**

#### *1. Le stage renforcé à destination des auteurs de violences conjugales*

En 2024 à la demande du Procureur de la République sera mis en place à destination des auteurs de violences intrafamiliales un stage d'une durée de 3 jours.

#### *2. Recrutement*

Afin de faire face à l'augmentation de l'activité socio-judiciaire, un recrutement sera effectué.

### **C. Interventions**

- Interventions auprès des classes de 4ème et 3ème du collège Eugène Varlin
- Présentation des missions de l'association aux Restos du Cœur
- Groupe de travail prévention VIF, organisé par le GIP CONTRAT DE VILLE LE HAVRE SEINE METROPOLE
- Participation à la journée VIF organisée par Alumni CJ (association des étudiants de Master 2 « Carrières Judiciaires » à l'Université du Havre)

### **D. Formations**

- 3 juristes participeront à la formation proposée par l'association NAUTILIA – OPPELIA sur la thématique : « Auteurs de violences conjugales : Repérage et orientation », d'une durée de 16h30
- 2 juristes participeront à la formation proposée par l'ordre des avocats et le Parquet du Tribunal Judiciaire de Rouen

**ANNEXES**

## Remerciements Cécile ROUGET-CALOPRISCO

Cécile ROUGET-CALOPRISCO  
Master 2 Carrières Judiciaires  
Juriste Stagiaire chez AVRE 76

J'ai effectué mon stage de Master 2 au sein de l'association AVRE 76 du 1er juin au 31 juillet 2023. Ravie de cette expérience et constatant les besoins du service en période estivale, j'ai également effectué une semaine de bénévolat.

Comme mon entretien avec Mme VOIPIERRE LEMAITRE le laissait pressentir, mon accueil au sein de l'association a été des plus chaleureux. J'ai été très rapidement prise en charge par ma tutrice Madame Diane BESSE LEGAY.

Jour après jour, semaine après semaine, mes collègues n'ont eu de cesse de m'épauler dans l'apprentissage de leur métier. En tant que stagiaire, je me suis vue accorder une confiance qui me faisait personnellement défaut. Ce lien m'a encouragé dans la réalisation des tâches qui m'étaient confiées et dans la mise en application du savoir acquis pendant mes études.

J'ai mesuré l'importance de l'existence des associations d'aides aux victimes et eu l'opportunité de découvrir plus précisément l'ensemble des missions dont les juristes sont saisis : la première prise de contact après les dépôts de plainte, l'accompagnement des victimes dans leurs procédures (constitutions de partie civile, EVVI, comparutions immédiates...), les réponses aux réquisitions de la Cour d'Appel ou du Juge de l'application des peines, et bien d'autres encore.

Ces deux mois passés à leurs côtés comptent parmi les expériences professionnelles les plus heureuses, formatrices et épanouissantes de mon parcours.

Je souhaite tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à Madame Valérie VOIPIERRE LEMAITRE ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe AVRE 76 pour leur accueil.

Je tiens tout particulièrement à remercier ma tutrice Madame Diane BESSE LEGAY pour la patience et la bienveillance dont elle a fait preuve tout au long de ce stage. Je lui suis extrêmement reconnaissante pour l'enthousiasme et la passion avec laquelle elle m'a accompagné. Je formule le vœu que l'association AVRE 76 continue de s'agrandir et leur souhaite le meilleur pour l'avenir.

Je ne peux que vivement recommander cette structure à tous les futurs stagiaires.

Cécile ROUGET-CALOPRISCO



## Remerciements Sarah ROBINEAU

Objet: Retour stage M2

Madame, Monsieur

Initialement dans le droit pour devenir avocate, c'est avant tout par curiosité que j'ai postulé pour trouver un stage au sein de Avre 76. J'avais déjà été en stage au sein de l'ASE et auprès d'avocats, mais encore jamais en association d'aide aux victimes.

Et aujourd'hui, je peux dire que j'ai trouvé une véritable vocation. Le poste de juriste est très enrichissant. Au delà le fait de maîtriser le droit penal, le juriste doit faire preuve d'une grande humanité et d'une grande empathie. Il doit informer, conseiller mais surtout écouter et rassurer.

Ce stage m'a enrichi sur différents aspects; le fait que Avre 76 ait des relations avec plusieurs acteurs judiciaires, comme des juges, des procureurs, des psychologues, voire le commissariat ou gendarmerie, permet au juriste d'être un élément central de l'affaire judiciaire.

Notre rôle est indispensable pour les victimes, pour qui le domaine judiciaire peut faire peur. Le fait d'avoir des rendez vous seuls avec un juriste permet pour elles de mieux comprendre l'impact de la situation et connaître avant tout leurs droits. Notre rôle est véritablement nécessaire et un véritable atout pour tous.

Avoir pu être juriste stagiaire au sein de cette merveilleuse association avec une ambiance plus que chaleureuse, m'a fait principalement comprendre que le droit n'était pas qu'un texte voté dans un hémicycle; le droit se devait avant tout d'être humain.

Je remercie énormément tous les juristes de l'association ainsi que tout le personnel pour m'avoir accompagné pendant ce stage. Vous avez fait naître mon envie d'être juriste en association d'aide aux victimes.

Merci de m'avoir permis d'acquérir d'avantage de connaissances juridiques et surtout de m'avoir fait comprendre que le droit sans l'écoute et l'Humanité ne menait pas à grand chose.

Cordialement,

Sarah Robineau

## Remerciements Katia DELECRAY

Chers membres de l'équipe de l'Association AVRE76 😊,

Je tenais à exprimer ma profonde gratitude à toute l'équipe pour m'avoir si généreusement accueillie et accompagnée. Ma gratitude est d'autant plus grande, car j'ai eu la chance d'apprendre énormément de choses grâce à votre encadrement bienveillant.

Les discussions que j'ai pu avoir avec chacun d'entre vous ont été d'une richesse inestimable, et ont grandement influencé mes perspectives pour mes études à venir.

Votre expertise et votre passion contagieuse pour votre travail ont été une source d'inspiration.

J'ai particulièrement apprécié l'atmosphère collaborative qui règne au sein de l'équipe.

Pour ma part, votre volonté de partager vos connaissances et de m'impliquer dans ce que vous faites a été d'une valeur incommensurable.

TRESSSS BONNEE JOURNEEE !!

Katia 😊

## Remerciements Sarah SAÏD

Objet : retour d'expérience CDD de 6 mois, poste de juriste

Madame, Monsieur,

Après avoir été chaleureusement accueillie au sein de l'équipe de Avre 76, le 2 novembre dernier, j'ai pu observer le travail des juristes pendant plusieurs jours afin de me familiariser avec les missions du poste que j'allais occuper. J'ai rapidement compris quelles étaient les valeurs de l'association : écouter, aider, informer et accompagner au mieux les victimes d'infractions pénales, dans le respect de leur volonté. Il s'agissait de ne pas les brusquer, et d'évoluer à leur rythme dans la procédure. Cela était notamment fondamental dans les dossiers relatifs à des violences conjugales et/ou intrafamiliales.

En outre, mon environnement de travail était lui aussi idéal, aussi bien dans son aspect matériel que social. Mon bureau était agréable, entouré par les autres juristes qui n'ont jamais rechigné à me venir en aide et à répondre à mes questions lorsque je les sollicitais.

De manière générale, l'entente au sein de l'équipe d'Avre 76 est parfaite, si bien que je me suis rapidement sentie appartenir au groupe. La bienveillance de l'ensemble de mes collègues était sans faille, ce qui a grandement facilité mon intégration. Par ailleurs, les bénévoles de l'association, dont la mission est d'accompagner les victimes sur le plan psychologique, ont eux aussi fait preuve d'une grande sympathie à mon égard. Cela a mené à des conversations très enrichissantes, qui m'ont permis de mieux comprendre leur fonction, leurs manières d'exercer et les différents horizons professionnels de chacun.

Cette expérience en tant que juriste à Avre 76 m'a beaucoup apporté, tant sur le plan professionnel qu'humain. Cela m'a permis de consolider mes compétences, ainsi que de les accroître. Rencontrer des victimes d'infractions pénales, les informer sur leurs droits et sur la procédure sont des missions très intéressantes. Me destinant à la profession d'avocat, cette expérience a été d'une pertinence considérable, et largement profitable.

De plus, l'étroite collaboration avec le Parquet, ainsi qu'avec les avocats, le commissariat central et divers travailleurs sociaux a été essentielle et passionnante. J'ai pu comprendre, de l'intérieur, comment pouvait exister l'association, quelle était son histoire et quels étaient les enjeux de sa pérennité. En effet, la création, le fonctionnement et le développement de l'association relèvent d'un travail collaboratif de longue haleine, entre subventionneurs, membres du bureau, employés, bénévoles et une multitude de collaborateurs extérieurs.

Occuper un poste de juriste au sein de l'association Avre 76 est une expérience pour laquelle je suis reconnaissante. Au cours de ces six derniers mois, j'ai énormément appris. J'ai été placée dans des conditions idéales pour développer mes compétences, ce qui me sera, je n'en doute pas, très utile à l'avenir.

Sincères salutations,  
Sarah SAÏD



# Compte de résultat (partie 1)

## Compte de Résultat (Première Partie)

AVRE76

Période du 01/01/23 au 31/12/23  
Edition du 26/04/24  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	121 050		121 050	79 294
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>121 050</b>		<b>121 050</b>	<b>79 294</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			203 381	202 677
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			8 327	27 846
Autres produits			1	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>332 758</b>	<b>309 828</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			62 194	90 584
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>62 194</b>	<b>90 584</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			<b>3 306</b>	<b>3 823</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			189 512	162 961
Charges sociales			61 395	46 545
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>250 907</b>	<b>209 506</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 260	10 260
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>10 260</b>	<b>10 260</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>129</b>	<b>1 850</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>326 796</b>	<b>316 022</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>5 962</b>	<b>(6 194)</b>

## Compte de résultat (partie 2)

### Compte de Résultat (Seconde Partie)

AVRE76

Période du 01/01/23 au 31/12/23  
Edition du 26/04/24  
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 962</b>	<b>(6 194)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		340
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		340
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 570	1 663
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 570	1 663
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 570)</b>	<b>(1 323)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>4 392</b>	<b>(7 517)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		371
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		371
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		2 036
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 036
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(1 665)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>332 758</b>	<b>310 539</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>328 366</b>	<b>319 721</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>4 392</b>	<b>(9 182)</b>

# Une vingtaine de vols dans des pharmacies en Normandie : deux Roumains déferés au Havre

Après avoir été interpellés en flagrant délit de vol au Havre, jeudi 22 juin 2023, deux hommes de nationalité roumaine ont été déferés devant le parquet du Havre samedi 24 juin 2023 au matin.



Une vingtaine de pharmacies ont été victimes de vols ou de tentatives de vol dans l'Ouest de la France, et notamment en Normandie - Illustration Paris Normandie

**NORMANDIE**

Par Suzelle GAUBE

Publié: **24 Juin 2023 à 16h51** Temps de lecture: **2 min** Partage :

Le préjudice monte à des milliers d'euros. Parfois à l'occasion d'un seul vol, ils ont amassé jusqu'à 3 000 €. Deux Roumains de 18 et 29 ans ont été interpellés, jeudi 22 juin 2023 dans l'après-midi, lors d'une tentative de vol à la pharmacie de Auchan Mont-Gaillard au [Havre](#), selon une source policière. Les jours et semaines précédentes, ils avaient écumé dix-sept pharmacies en Seine-Maritime au Havre, Dieppe, Elbeuf, mais aussi dans l'Eure à Évreux, ou encore dans la Somme à Amiens, dans l'Oise à Beauvais, ou encore dans le Centre-Val de Loire à Orléans. Pas plus tard que le matin même du jour de leur interpellation, [ils avaient sévi à Dieppe](#). Ils entraient dans les pharmacies en tant que client lambda et remplissaient leur cabas de produits de parapharmacie.

**Vidéo : le 7 minutes du lundi 19 au vendredi 23 juin 2023**

[Consultez](#)

[l'actualité en vidéo](#)

## En attente de leur procès

À l'issue de leur garde à vue par la police havraise, les deux individus ont été déferés devant le parquet du Havre, samedi 24 juin 2023. Présentés devant le juge des libertés, ils ont été placés en détention provisoire en vue de leur passage en comparution immédiate, lundi 26 juin 2023. D'après une source policière, l'un des deux au moins est connu des services de police du Havre pour diverses infractions.

## Article des véhicules vandalisés

### ACTU 76

Ivre, il s'attaque à une vingtaine de voitures stationnées dans une rue du Havre  
Un individu de 57 ans a été interpellé par la police dans la nuit du mardi 12 décembre 2023. Il a été repéré en train de dégrader des véhicules dans une rue du Havre.



D'après la police, plus de vingt voitures ont été endommagées par un individu rue François-Mazeline au Havre, dans la nuit du 12 décembre 2023. (©MB/76actu)

Par [Thomas Rideau](#) Publié le 12 Déc 23 à 12:14

[Voir mon actu](#) [Suivre 76actu](#)

Ce sont peut-être des bruits inhabituels qui ont alerté le voisinage de cette rue résidentielle du [Havre](#) (**Seine-Maritime**). En plein cœur de la nuit, aux alentours de 3 heures du matin, mardi 12 décembre 2023, un homme a été surpris en train de **dégrader des voitures**.

Il remontait la rue **François-Mazeline** quand des témoins ont appelé la police. Il s'attaquait alors à des voitures et tentait de les dégrader. Avisé, un équipage de police secours se rend sur place.

En état d'ivresse

Grâce aux renseignements donnés par les témoins, les policiers repèrent l'individu en train de déambuler sur la place **Jean-le-Brozec**, à quelques encablures de la rue François-Mazeline.

À lire aussi

- [Le Havre. Un sexagénaire contrôlé ivre au volant trois fois en deux ans](#)

Ils procèdent à son interpellation. Et découvrent qu'il a endommagé exactement 21 voitures sur son parcours. « Des dégradations, **notamment au niveau des rétroviseurs** », note une source policière. Le suspect reconnaît les faits et est placé en garde à vue. Il est **âgé de 57 ans** et se trouve en état d'ivresse. Son taux d'alcoolémie s'élève à un gramme par litre de sang.

## AVRE76, un réseau d'écoute et d'action



Valérie Voipierre, coordinatrice de AVRE76

« Depuis 1998, l'association AVRE76 accueille, oriente et accompagne gratuitement dans leurs démarches et procédures, les victimes de violence, d'agression sexuelle, d'accident de la circulation, de vol, d'escroquerie comme de toute autre infraction pénale. L'an dernier, plus de 4 200 personnes ont été accueillies et 1 500 victimes – femmes et hommes – de violences intrafamiliales ont eu recours à l'association et à son équipe de juristes et de bénévoles spécialisés. Sur place, ou dans le cadre de permanences à la Maison de Justice et du Droit, au commissariat principal,

dans les Fabriques du Bois-au-Coq et des Quartiers Sud, au tribunal judiciaire, la prise en charge s'effectue avec l'assurance qu'apporte une présence physique, y compris pour le dépôt de plainte, la visite chez l'avocat ou l'audience au tribunal. »

**157, boulevard de Strasbourg - 02 35 21 76 76**

**[aideauxvictimes-avre76.fr](http://aideauxvictimes-avre76.fr)**

**Astreinte : 06 85 04 35 62 (en semaine jusqu'à 20 h, le samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 12 h)**